

Réalisé par



Avec le soutien de



En partenariat avec



# L'ACTIVITE DES CMPP DES HAUTS-DE- FRANCE EN 2016

Synthèse des rapports d'activités

Date de publication : décembre 2018



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
1.1	Contexte .....	4
1.2	Méthodologie .....	4
1.3	Limites .....	5
<b>2</b>	<b>Description des CMPP .....</b>	<b>6</b>
2.1	Caractéristiques.....	7
2.2	Fonctionnement .....	10
2.3	Ressources humaines .....	14
2.4	Partenariat.....	17
<b>3</b>	<b>Activité de l'année .....</b>	<b>20</b>
<b>4</b>	<b>Population d'enfants accueillis .....</b>	<b>33</b>
4.1	Modalités de suivi.....	35
4.2	Caractéristiques des enfants présents .....	37
4.3	Scolarisation, domiciliation et transports .....	47
<b>5</b>	<b>Parcours des enfants .....</b>	<b>49</b>
5.1	L'entrée au CMPP .....	49
5.2	La sortie du CMPP.....	55
<b>6</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>60</b>
<b>7</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>62</b>
7.1	Modèle du rapport d'activité .....	62
7.2	Trame du rapport d'activité .....	68

# 1 Introduction

## 1.1 Contexte

Naissant, dès 1946, d'initiatives de terrain dans le secteur de la prévention sanitaire ainsi que dans le secteur de l'éducation, la création des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) se fait, dans un premier temps, hors cadre réglementaire et permet donc de faciliter la prise en charge des enfants en ne rendant plus obligatoire l'attente de notifications d'experts.

Réglementés ensuite par le décret 63-146 du 18 février 1963, annexe 32, indiquant les conditions techniques d'agrément et relevant ensuite de la loi n°75-534 d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées, les CMPP sont des centres de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires, non sectorisés, recevant des enfants et adolescents, entre 0 et 20 ans, ainsi que leur famille. Les CMPP sont des établissements médico-sociaux, qui dépendent d'une structure publique ou privée, qui sont spécialisés dans l'accompagnement des enfants et adolescents présentant des difficultés et/ou des troubles psychiques ou neurodéveloppementaux. Ce sont des structures hétérogènes qui, afin d'assurer des missions de repérage, de soins et de soutien éducatif, proposent des accompagnements médico-sociaux et pédagogiques.

Ils sont donc par nature hétérogènes, polyvalents et composés d'équipes pluridisciplinaires médicales, paramédicales et éducatives.

Les CMPP sont des structures polyvalentes, composées d'équipes pluridisciplinaires, médicales, psychologiques, paramédicales et éducative afin de répondre à leurs missions de diagnostic et d'accompagnement précoce. Les CMPP sont accessibles sans orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). L'orientation vers le CMPP et la prise en charge sont donc initiées le plus souvent par les parents, notamment sur conseils de l'école, des médecins ou d'autres intervenants.

Les CMPP proposent des dispositifs médicosociaux et pédagogiques de soins psychiques en assurant le dépistage des symptômes, une prise en charge thérapeutique de l'enfant, s'appuyant sur la clinique, la psychodynamique, le soutien éducatif, la rééducation de l'enfant, tout en le maintenant dans son milieu habituel. Ces structures pivots se situent à l'interface du secteur sanitaire, social, médicosocial et orientent leurs actions vers l'inclusion de l'enfant. Ces établissements sont financés et régulés par les Agences régionales de santé et leur dotation financière relève de l'enveloppe médico-sociale de l'objectif national de dépense d'assurance maladie.

Dans l'objectif de consolider le rôle des CMPP, la nécessité d'une meilleure connaissance de leur activité s'est traduite par la conception d'un outil national de recueil de leur activité annuelle.

## 1.2 Méthodologie

Dans la perspective d'une meilleure connaissance des acteurs médico-sociaux du repérage, du dépistage et de l'accompagnement, l'ARS Hauts-de-France a confié au CREA Hauts-de-France la réalisation d'une synthèse régionale de l'activité des CMPP en 2016, sur la base méthodologique conçue par la CNSA.

Il a été convenu avec l'ARS de procéder à une lecture régionale ainsi qu'à une lecture comparée.  
**La présente synthèse est ainsi composée de deux niveaux de lecture :**

- **une lecture régionale de l'activité en 2016**
- **une comparaison interdépartementale de l'activité en 2016, pour une sélection de données.**

Les lectures interdépartementale et régionale ont pour but d'illustrer de manière complémentaire, et non-concurrentielle, l'activité des CMPP des Hauts-de-France. Elles permettent de situer les rapports transmis au regard de repères territoriaux existants et d'affiner localement l'analyse des chiffres.

Les rapports d'activité des CMPP se présentent sous forme de tableau Excel. La trame standardisée, présente en annexe, est composée des huit parties suivantes :

- les données générales du CMPP
- l'activité de l'année
- la description des enfants présents au 31 décembre
- la description des enfants en suivi au 31 décembre
- la procédure d'accueil des enfants dans la file active
- la fluidité des parcours pour les enfants sortis de la file active
- les ressources humaines

L'ensemble de ces données déclaratives, transmises par les CMPP, sont analysées dans le présent document, en suivant un plan simplifié.

### 1.3 Limites

Il est nécessaire de préciser les limites des données présentées dans cette synthèse régionale.

La première limite est d'ordre méthodologique. D'une part, il a été nécessaire de suivre la méthodologie développée par la CNSA, sans que le CREAL n'ait pas participé aux travaux d'élaboration de cette trame et en l'absence de possibilité d'interaction avec la CNSA sur le sujet. D'autre part, il s'agit d'une lecture uniquement quantitative de l'activité des CMPP des Hauts-de-France. Le traitement et l'analyse des données collectées n'est donc qu'une représentation figée, un instantané de l'activité des CMPP en 2016. Pour les CMPP, il s'agissait de la première année où la transmission de ces données leur a été demandée.

La deuxième limite est inhérente aux données demandées dans la trame nationale de rapport d'activité. A de nombreuses reprises, les CMPP ont eu des difficultés à fournir les données demandées pour deux raisons principales : l'indisponibilité partielle ou totale des données dans leurs outils logiciels de suivi d'activités et une difficulté à interpréter les formulations de la trame<sup>1</sup>. Lorsque les données compilées étaient trop partielles ou incohérentes, il a été décidé de le préciser au fil des items<sup>2</sup>.

Les données compilées dans la présente synthèse reflètent telle que l'activité déclarée par les CMPP. A la demande de l'ARS, cette démarche statistique, sans prétention d'exhaustivité, vise à être considérée comme une base de travail et de dialogue afin d'identifier avec les professionnels des CMPP de futures pistes de collaboration.

---

<sup>1</sup> Le changement de variable de référence au fil de la trame a parfois induit les CMPP en erreur.

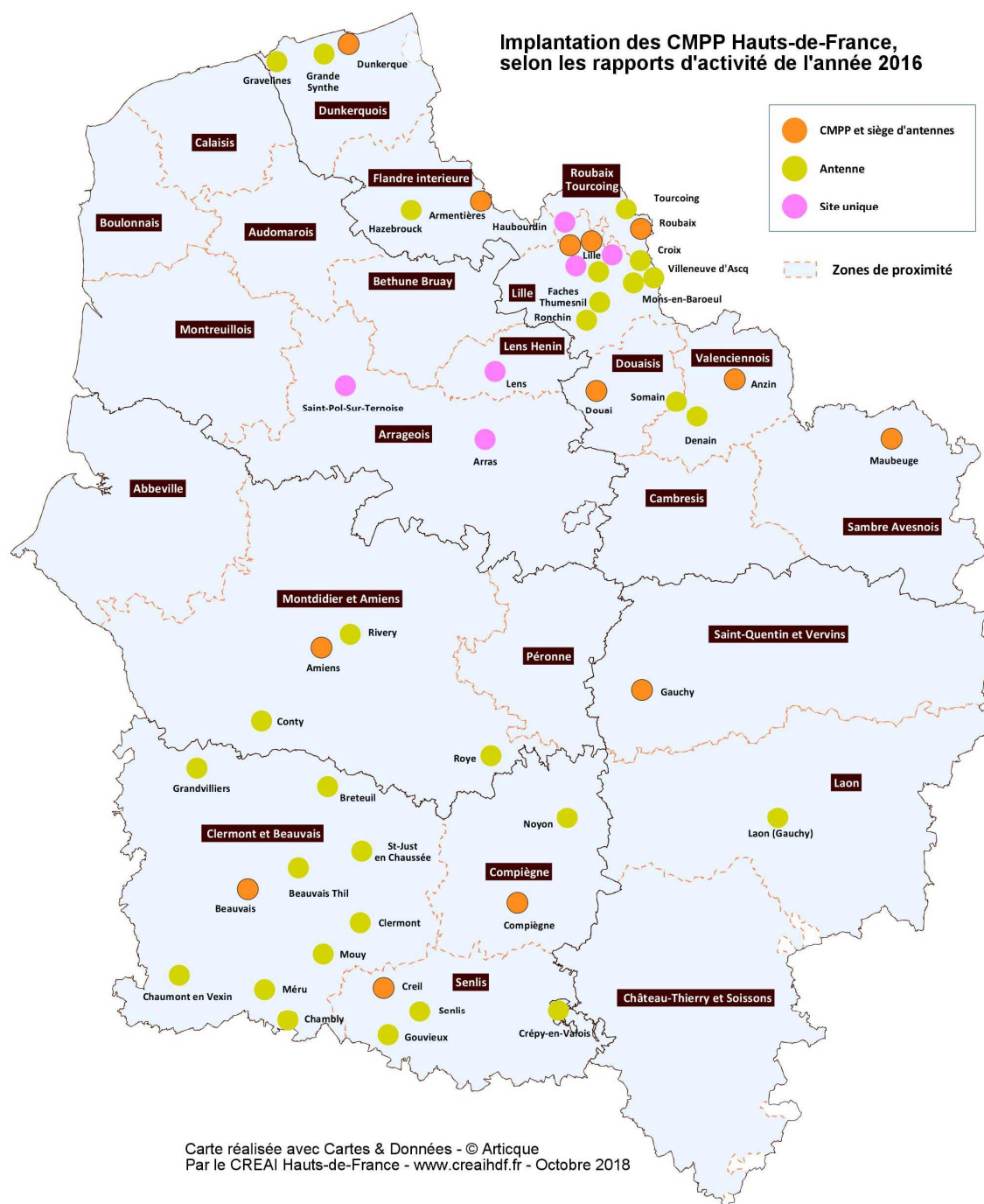
<sup>2</sup> L'identification des difficultés rencontrées par les CMPP au remplissage pouvant contribuer à des travaux d'harmonisation.

## 2 Description des CMPP

La région Hauts-de-France comporte 20 CMPP, auxquels s'ajoutent 27 antennes. La situation géographique de ces structures se décline de la manière suivante :

- Nord (59) : 12 sites principaux et 10 antennes
- Pas-de-Calais (62) : 3 sites principaux
- Aisne (02) : 1 site principal et 1 antenne
- Oise (60) : 3 sites principaux et 13 antennes
- Somme (80) : 1 site principal et 3 antennes

On constate que l'offre et le maillage en CMPP varient selon les territoires. Ainsi, alors que le département de l'Aisne ne dénombre qu'un unique CMPP, le département du Nord en possède 13 et le département de l'Oise est organisé autour de 3 sites principaux et de 13 antennes.



## 2.1 Caractéristiques

20 rapports d'activité ont été transmis à l'ARS Hauts-de-France. Certains résument l'activité d'un site principal et d'autres concernent l'activité d'un site principal et de ses antennes.

### Autorisation et date d'ouverture

La création de CMPP a été plutôt stable entre 1963 et 1985, avec une répartition quasi-égale dans chaque décennie. Toutefois, depuis 1986, la création de nouveaux CMPP est ralentie, avec deux ouvertures entre 1986 et 2016.

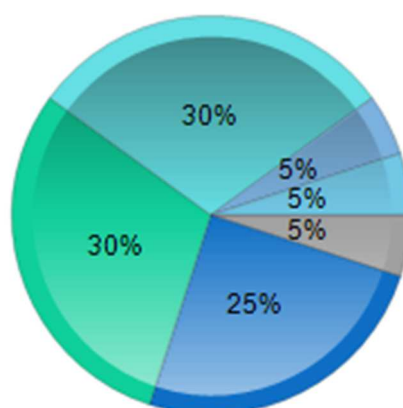
Dans la région, le plus ancien CMPP en activité a ouvert en 1963 et le plus récent en 2009.

#### Répartition des CMPP selon l'année d'ouverture

Taux de réponse : **95%**

Min = **01/01/1963** Max = **25/09/2009**

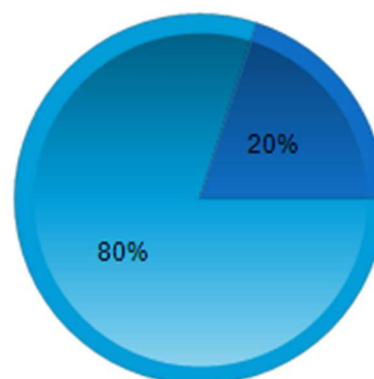
	Nb
Non réponse	1
Jusqu'à 1965	5
Entre 1966 et 1975	6
Entre 1976 et 1985	6
Entre 1986 et 1995	1
Depuis 1996	1
<b>Total</b>	<b>20</b>



Il est à noter que :

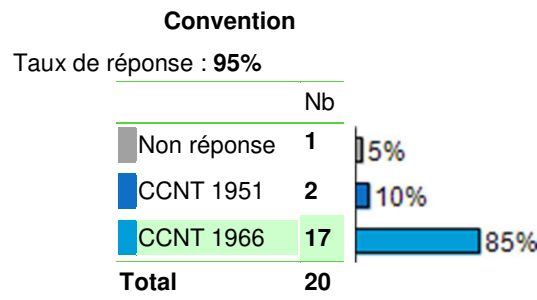
- 80% des établissements sont gérés par des associations à but non lucratif, soit 16 CMPP.
- 20% sont des établissements publics, soit 4 CMPP.

Statut	
	Nb
Organisme privé à but non lucratif	16
Etablissement public Etat et collectivités territoriales	4
<b>Total</b>	<b>20</b>



Parmi les 19 CMPP ayant répondu, 17 appliquent la Convention collective de 1966 (85%) et 2 celle de 1951 (10%). Ces deux CMPP se situent dans le département du Pas-de-Calais.

Cependant, il est surprenant qu'aucun CMPP n'ait répondu appliquer la Convention de la Fonction Publique Hospitalière/Territoriale (FPH) alors que 4 établissements se déclarent rattachés à un établissement public.



### Type d'accompagnement

La plupart des CMPP semble offrir un accompagnement généraliste concernant les symptômes psychiques avec des répercussions dans le corps ou dans la pensée. Les CMPP reçoivent en effet des enfants présentant des troubles psycho-affectifs ou psychopathologiques (troubles du comportement, troubles neurodéveloppementaux, etc.). Pour autant, certains déclarent disposer de véritables compétences spécifiques, et indiquent des dispositifs et organisations spécifiques.

Ces « spécialisations » indiquées par les CMPP n'en sont pas véritablement et ne restreignent pas la prise en charge du CMPP à un type particulier d'usagers. Ces réponses s'apparentent plutôt à des dispositifs ou outils spécifiques visant à élargir les possibilités d'accompagnement et répondre aux besoins de chaque enfant.

Ces outils déclarés sont au nombre de 13<sup>3</sup> :

- 2 établissements précisent offrir une prise en charge « autisme et TED (Troubles Envahissants du Développement) » ;
- 2 précisent offrir des « consultations d'adolescents » ;
- 2 précisent avoir un dispositif pour les « enfants et adolescents déscolarisés » ;
- 1 en « troubles spécifiques du langage ou des apprentissages » ;
- 1 en « consultation ambulatoire de diagnostic et de traitement pour enfants et adolescents présentant une inadaptation liée à des troubles neuropsychiques ou à des troubles du comportement » ;
- 1 propose une prise en charge en « cure ambulatoire » ;
- 1 en « arts thérapie et psychodrame-musicothérapie-relaxation » ;
- 1 en « prévention, dépistage et traitement des étudiants en souffrance psychologique » ;
- 1 en « groupe de parentalité pour les parents d'adolescents ».

<sup>3</sup> Certains CMPP indiquent plusieurs compétences et spécialisations particulières.



## COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL

La répartition départementale des CMPP selon leur date d'ouverture est globalement similaire. Les deux CMPP les plus récents (1996 et 2009) se situent dans le département du Nord.

Parmi les 13 spécialisations indiquées par les CMPP des Hauts-de-France, 8 se concentrent dans le département du Nord, 3 dans la Somme, 1 dans le Pas-de-Calais et 1 autre dans l'Oise.

## 2.2 Fonctionnement

### Amplitude d'ouverture habituelle au public

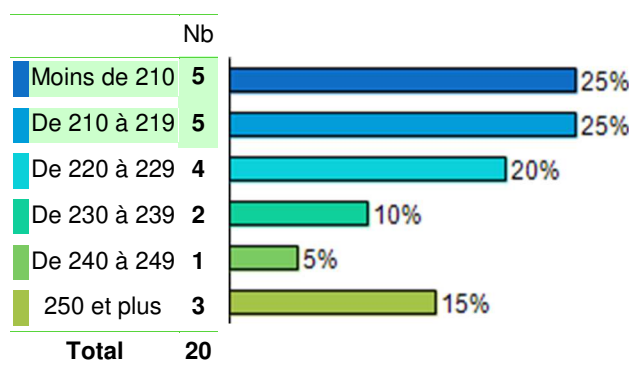
Le nombre annuel moyen de jours d'ouverture est de 225 jours. Parmi les 20 CMPP ayant répondu, 5 déclarent être ouverts moins de 210 jours (25%) et 5 autres se situent entre 210 et 219 jours (25%). Les 10 autres CMPP (50%) déclarent se situer entre 220 et 266 jours d'ouverture.

#### Répartition des CMPP selon le nombre de jours annuels d'ouverture du site principal

Taux de réponse : **100%**

Moyenne = **225**

Min = **202** Max = **266**



80% des CMPP sont ouverts plus de 40h par semaine. La moyenne régionale s'élève à 46h.

De plus, il est nécessaire de préciser que 85% des CMPP sont ouverts en moyenne 7 heures par semaine, en dehors des horaires classiques de travail (avant 9h et après 18h, ou le samedi).

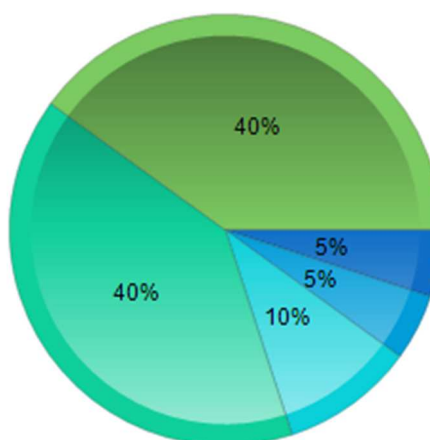
#### Répartition des CMPP selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire du site principal

Taux de réponse : **100%**

Moyenne = **46 h** Médiane = **49 h**

Min = **9 h** Max = **58 h**

	Nb
Moins de 16h	1
De 16h à moins de 30h	1
De 30h à moins de 40h	2
De 40h à moins de 50h	8
De 50h à plus	8
<b>Total</b>	<b>20</b>



## Amplitude de fermeture de l'établissement

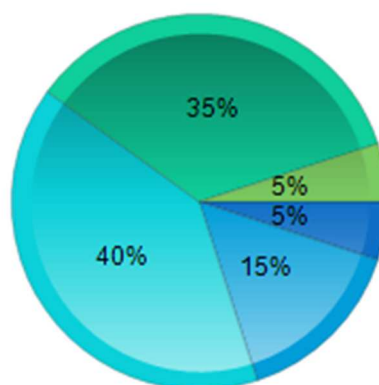
Les CMPP de la région ferment en moyenne 8 semaines complètes par an. Leurs fonctionnements sont variables : 1 CMPP indique de pas fermer de semaine complète, 1 CMPP indique 13 semaines par an.

- 8 CMPP se situent entre 6 et 8 semaines de fermeture annuelle
- 7 CMPP se situent entre 9 et 11 semaines de fermeture annuelle

### Répartition des CMPP selon le nombre annuel de semaines de fermeture

Taux de réponse : **100%**  
Moyenne = 8 Médiane = 8  
Min = 0 Max = 13

	Nb
Moins de 3	1
De 3 à 5	3
De 6 à 8	8
De 9 à 11	7
12 et plus	1
<b>Total</b>	<b>20</b>



### Répartition départementale du fonctionnement des CMPP

	AISNE	NORD	OISE	PAS-DE-CALAIS	SOMME
Nombre moyen de jours d'ouverture annuels	264	215	225	255	210
Nombre moyen d'heures d'ouverture hebdomadaire	53	56	52	47	9
Nombre moyen de semaines de fermeture annuelles	8	9	8	3	9

## Continuité de la réponse téléphonique

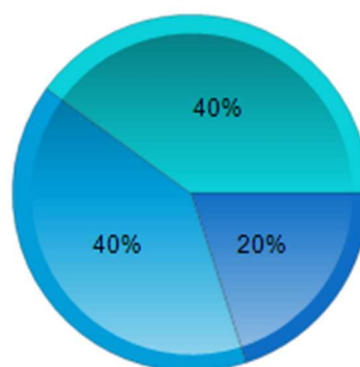
La continuité de la réponse téléphonique permet de compléter les modalités d'accueil et de contact avec le public.

En moyenne, l'amplitude hebdomadaire de réponse téléphonique directe par semaine ordinaire est de 46h.

### Répartition des CMPP selon le nombre d'heures hebdomadaires d'accès à une réponse téléphonique directe

Taux de réponse : **100%**  
Moyenne = **46 h** Médiane = **47 h**  
Min = **32 h** Max = **58 h**

	Nb
Moins de 40h	4
De 40h à moins de 50h	8
De 50h à plus	8
<b>Total</b>	<b>20</b>



## COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL

Les moyennes départementales du nombre annuel de jours d'ouverture varient globalement entre 210 et 264 jours. Néanmoins, 5 CMPP du département du Nord indiquent être ouverts annuellement moins de 210 jours.

Concernant le nombre de semaines de fermeture par an, les CMPP du département du Pas-de-Calais sont moins fermés que la moyenne régionale, avec 3 semaines de fermeture. Un CMPP indique ne pas avoir de semaine de fermeture complète, un autre a répondu en avoir 4 et le troisième, 6 semaines.

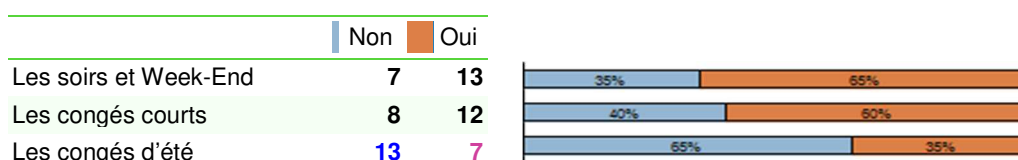
Pour les heures d'ouverture hebdomadaires du site principal, les moyennes varient principalement entre 46h et 53h ; le minimum étant 23h. Seul le CMPP se situant dans le département de la Somme indique être ouvert 9h dans la semaine.

## Possibilité pour les usagers de laisser un message au CMPP

La possibilité pour les usagers de laisser un message au CMPP permet de compléter la continuité de la réponse téléphonique directe en offrant une réponse différée.

65% des CMPP permettent aux usagers de laisser un message les soirs et les week-ends, 60% lors des congés courts et 35% pendant les congés d'été.

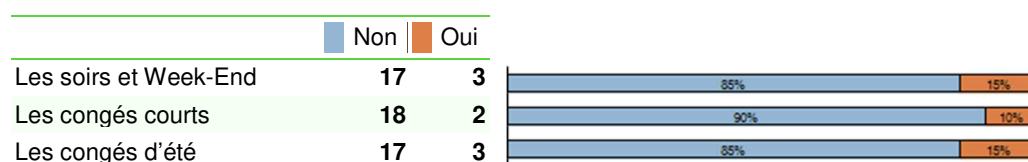
### Possibilités de laisser un message au CMPP le soir et le week-end, durant les congés courts et d'été



15% des CMPP ont mis un dispositif en place capable de répondre à une situation de crise<sup>4</sup> durant les soirs et les week-ends, 10% lors des congés courts et 15% pendant les congés d'été.

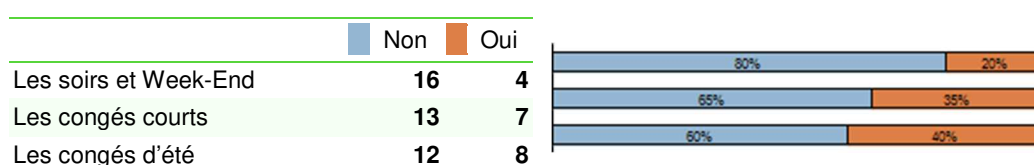
Néanmoins, certains CMPP précisent qu'en cas de crise, lorsqu'ils sont fermés, les usagers sont orientés vers leur médecin traitant et ou/le service pédiatrique d'un centre hospitalier.

### Mise en place d'un dispositif au CMPP pour répondre à une situation de crise, le soir et le week-end, durant les congés courts et d'été



20% des CMPP diffusent un message sur le répondeur indiquant que faire et qui contacter en situation de crise les soirs et les week-ends, 35% durant les congés courts et 40% lors des congés d'été.

### Diffusion d'un message sur le répondeur indiquant qui contacter en situation de crise pendant les heures de fermeture du CMPP



<sup>4</sup> La CNSA n'a pas défini la « situation de crise ».

## 2.3 Ressources humaines

### Les postes inscrits au compte administratif

19 CMPP de la région ont répondu aux questions concernant les ressources humaines.

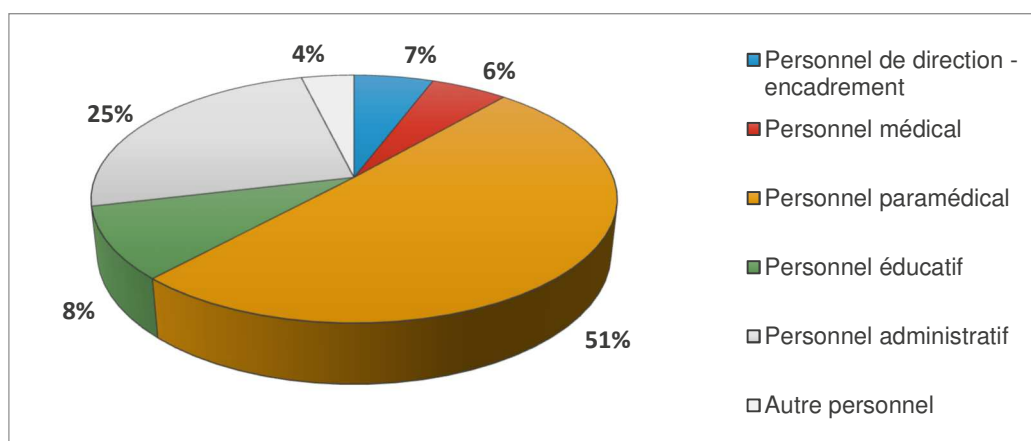
**Les 19 CMPP répondants indiquent cumuler 401,13 ETP, soit en moyenne un effectif de 21,11 ETP par CMPP et un nombre médian de 17,6 ETP par établissement.**

Les variations sont notables : l'effectif minimum est de 3,6 ETP, l'effectif maximum est de 65,6 ETP.

Les professions significativement plus représentées dans les effectifs des CMPP en région sont : **psychologue ; secrétaire et personnel d'accueil ; psychomotricien**. Pour chaque profession, on constate une grande variabilité d'un CMPP à l'autre.

**En classant les effectifs du personnel par type/secteur de professions, on observe que le personnel paramédical est le plus présent dans les CMPP de la région. En effet, il constitue 51% dans les effectifs du personnel.**

Effectifs du personnel des CMPP 2016 (En ETP par profession)



Représentation départementale des effectifs du personnel des CMPP HDF (en ETP par profession)

	REGION	AISNE	NORD	OISE	PAS-DE-CALAIS	SOMME
<b>Personnel de direction - encadrement</b>	<b>23,12</b>	<b>1,38</b>	<b>13</b>	<b>4,75</b>	<b>2,19</b>	<b>1,8</b>
Chef de service	5,5	0	1,5	1,5	0	0
Directeur administratif	8,45	0	4,22	0,5	0,45	1
Directeur EN*	6,17	1	3	1	0,5	0
Médecin directeur	3	0,38	4,28	1,75	1,24	0,8
<b>Personnel médical</b>	<b>22,39</b>	<b>1,19</b>	<b>10,32</b>	<b>6,68</b>	<b>2,7</b>	<b>1,5</b>
Autre médecin	0,88	0	0,5	0,38	0	0
Pédiatre	0,75	0	0	0,75	0	0
Psychiatre ou pédopsychiatre	20,76	1,19	9,82	5,55	2,7	1,5
<b>Personnel soignant non médical</b>	<b>202,67</b>	<b>8,39</b>	<b>72,67</b>	<b>80,93</b>	<b>22,77</b>	<b>17,91</b>
Autres personnels paramédicaux	5,67	0	4,67	0	1	0
Orthophoniste	44,53	1,75	17,49	17,17	4,27	3,85
Psychologue	96,88	5,14	30,16	40,87	12	8,71
Psychologue EN*	1	0	1	0	0	0
Psychomotricien	54,59	1,5	19,35	22,89	5,5	5,35
<b>Personnel éducatif et social</b>	<b>37,84</b>	<b>3,6</b>	<b>14,62</b>	<b>15,12</b>	<b>3,5</b>	<b>1</b>
Autre personnel éducatif	0,5	0	0,5	0	0	0
Coordinateur	1	0	0	0	1	0
Educateur spécialisé ou moniteur-éducateur	15,9	2,6	6,3	5,5	1,5	0
Educateur de jeunes enfants	2,35	0	0	1,35	0	1
Enseignant	1	0	1	0	0	0
Psychopédagogue	0,82	0	0,82	0	0	0
Psychopédagogue EN*	16,27	1	6	8,27	1	0
<b>Personnel administratif</b>	<b>99,78</b>	<b>4,18</b>	<b>39,11</b>	<b>37,44</b>	<b>9,2</b>	<b>9,85</b>
Agents des services généraux	20,61	1,18	6,82	9,31	1	2,3
Autres agents administratifs et comptabilité	7,59	1	1,69	4,6	0,3	0
Comptable	5,2	0	2,45	0	0,95	1,8
Secrétaire et personnels d'accueil	66,38	2	28,15	23,53	6,95	5,75
<b>Autre personnel</b>	<b>15,34</b>	<b>0</b>	<b>7,79</b>	<b>4</b>	<b>1,25</b>	<b>2,3</b>
Assistant social	11,43	0	5,88	2	1,25	2,3
Autre (Comptabilité de la Direction Territoriale de l'Alefpa, chauffeur et ouvrier d'entretien)	3,91	0	1,91	2	0	0
Codeur / interprète	0	0	0	0	0	0
	<b>401,13</b>	<b>18,74</b>	<b>157,51</b>	<b>148,92</b>	<b>41,61</b>	<b>34,36</b>

## COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL

Les effectifs moyens en ETP des CMPP de la région sont variables :

- L'Oise : 49,9 ETP en moyenne par CMPP ;
- La Somme : 34,4 ETP en moyenne par CMPP ;
- L'Aisne : 18,7 ETP en moyenne par CMPP ;
- Le Nord : 14,2 ETP en moyenne pour le département du Nord ;
- Le Pas-de-Calais : 13,9 ETP en moyenne par CMPP.

Pour l'Oise, cette moyenne tient seulement compte des 3 sites principaux sans intégrer les 13 antennes. En les intégrant, on obtient une moyenne de 9.3 ETP par site. Cependant, la taille et la capacité d'accueil des antennes sont inévitablement variables, il est donc difficile d'obtenir un nombre d'ETP moyen pertinent pour ce département.

Les professions significativement plus représentées dans les effectifs sont globalement les mêmes en région et dans chaque département : psychologue, secrétaire et personnel d'accueil, psychomotricien.

Le département de l'Aisne se distingue avec en 2<sup>ème</sup> profession plus significative celle de éducateur spécialisé ou moniteur éducateur.

\* EN : Education Nationale

### Les postes non pourvus au 31 décembre 2016

Au total, 19 ETP ne sont pas pourvus dans l'ensemble de la région. Parmi les ETP non pourvus au niveau régional, les professions les représentées sont :

- **4,3 ETP** pour les orthophonistes, soit **22,7%** des postes non pourvus ;
- **4,2 ETP** pour les psychopédagogues de l'Education Nationale, soit **22,2%** des postes non pourvus ;
- **3,3 ETP** pour les psychiatres ou pédopsychiatres, soit **17,4%** des postes non pourvus.



## 2.4 Partenariat

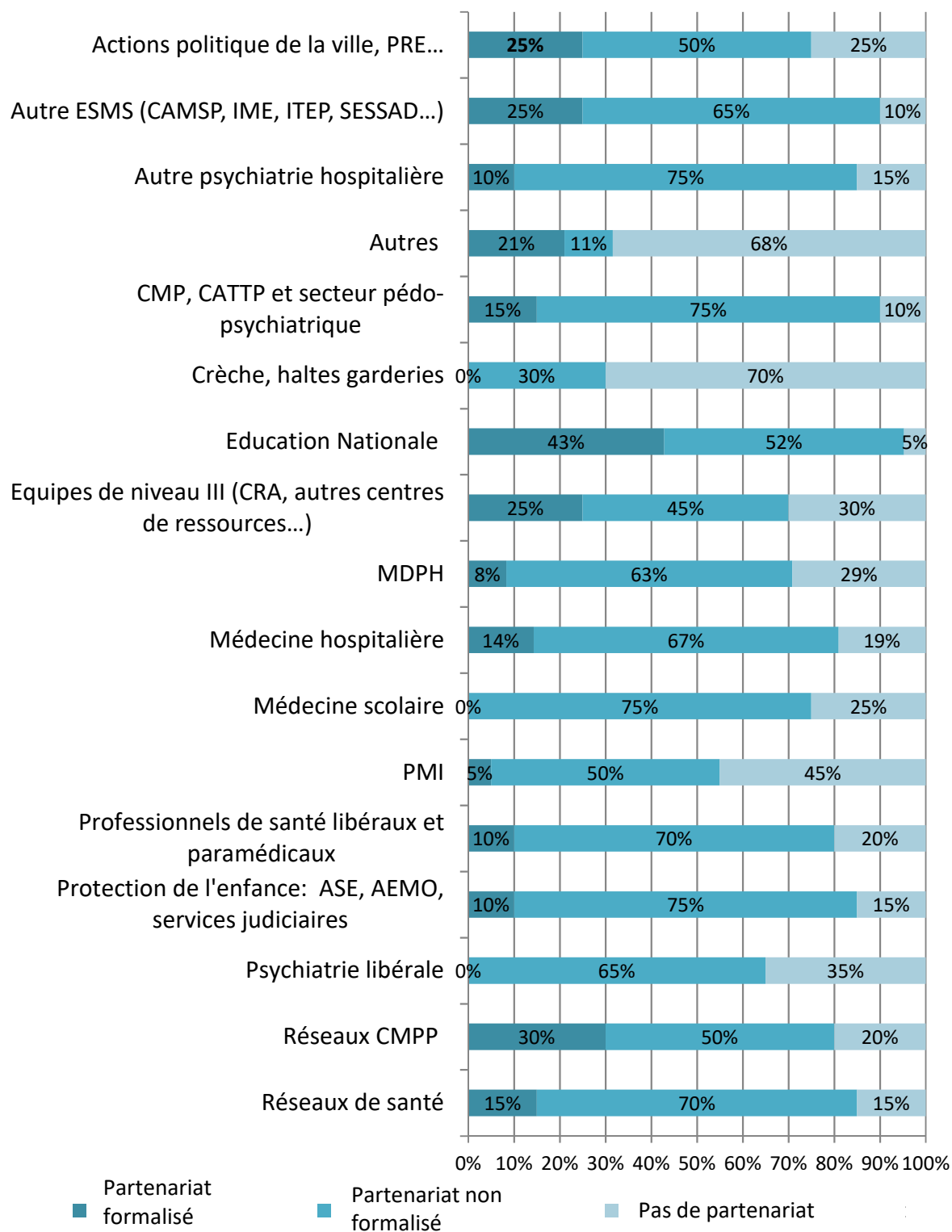
Les partenariats sont présentés en termes de quantité et d'état de formalisation ; il est cependant important de rappeler que la bonne qualité d'un partenariat ne dépend pas systématiquement de son état de formalisation.

La dynamique partenariale des CMPP des Hauts-de-France est particulièrement forte. Parmi les 20 CMPP de la région, 73% indiquent être en partenariat. Ces partenariats sont majoritairement non formalisés : dans 58% des cas contre 15% pour les partenariats formalisés.

Représentation de la dynamique partenariale des CMPP des Hauts-de-France

Partenaires	Formalisé	Non formalisé	Pas de partenariat
Education Nationale	9	11	1
Médecine scolaire	0	15	5
CMP, CATTP et secteur pédopsychiatrique	3	15	2
Autre psychiatrie hospitalière	2	15	3
Psychiatrie libérale	0	13	7
Médecine hospitalière	3	14	4
Professionnels de santé libéraux et paramédicaux	2	14	4
Réseaux de santé	3	14	3
Réseaux CMPP	6	10	4
Autre ESMS (CAMSP, IME, ITEP, SESSAD...)	5	13	2
MDPH	2	15	7
Protection de l'enfance : ASE, AEMO, services judiciaires	2	15	3
PMI	1	10	9
Crèche, haltes garderies	0	6	14
Equipes de niveau III (CRA, autres centres de ressources...)	5	9	6
Actions politique de la ville, PRE...	5	10	5
Autres	4	2	13
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>201</b>	<b>92</b>

### Représentation de la dynamique partenariale des CMPP des Hauts-de-France



Les partenariats (formalisés et non formalisés) les plus nombreux sont avec :

- L'éducation nationale, dans 95% des cas ;
- Les CMP, CATTP et le secteur pédopsychiatrique, dans 90% des cas ;
- Les autres ESMS (CAMSP, IME, ITEP, SESSAD...), dans également 90% des cas.

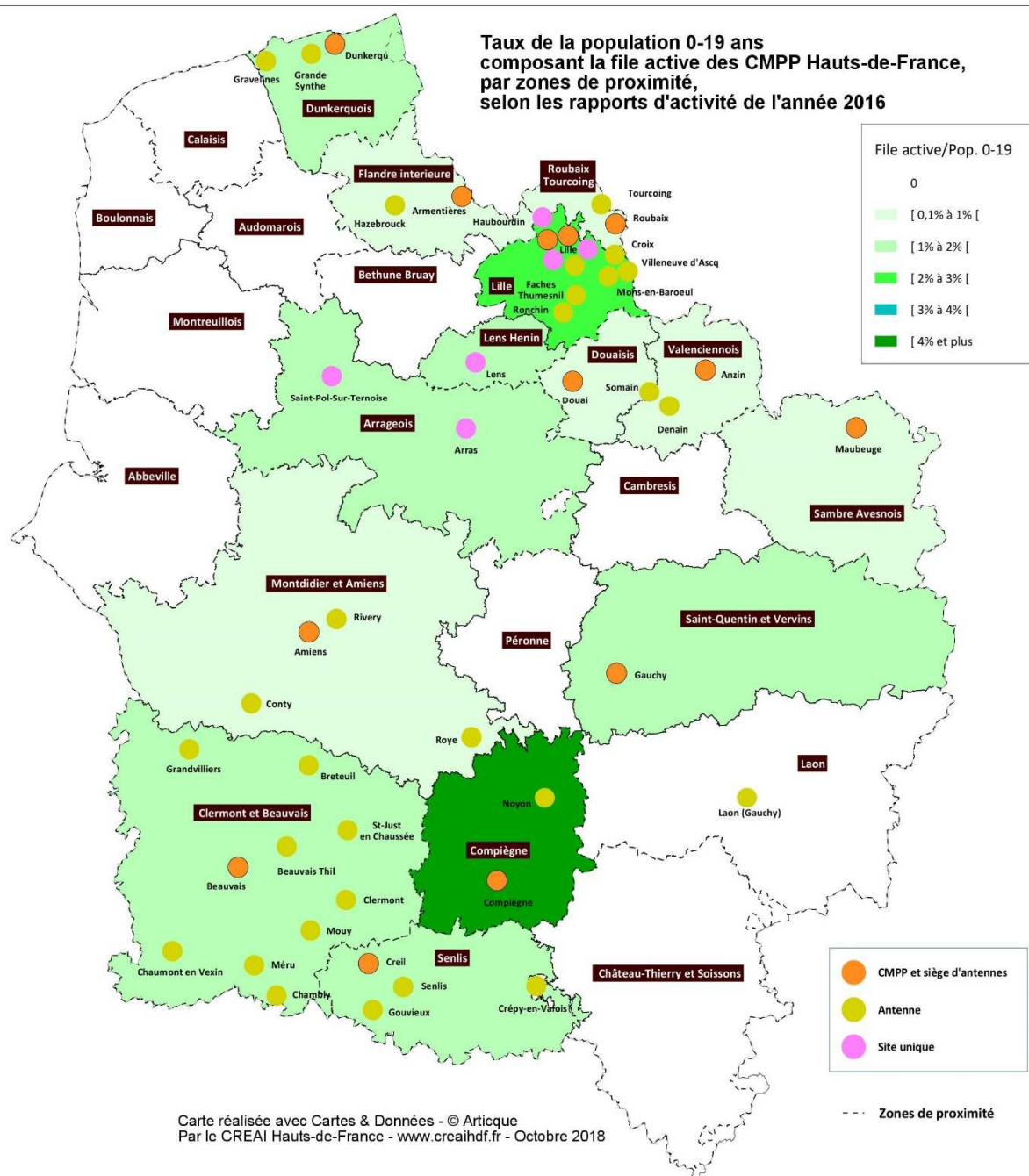
A contrario, les partenariats sont peu fréquents avec :

- Les crèches et les haltes garderie : 70% des CMPP de la région indiquent ne pas avoir de partenariat avec ces structures ;
- Les PMI, dans 45% des cas, notamment parce que les CMPP ont une tranche d'âge d'accueil (0-20ans) les concernant moins

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces partenariats, 20 CMPP ont indiqué le nombre de jours de formation qu'ils ont dispensé auprès de partenaires en 2016, avec la tenue de 1 407 réunions.

	Moyenne	Somme	Médiane
Nombre de réunions avec des partenaires extérieurs par an	<b>70,35</b>	<b>1 407</b>	<b>24</b>

### 3 Activité de l'année



Dans les zones de proximité de l'Arrageois et de Senlis, 1 à 2% des enfants ayant entre 0 et 19 ans font partie de la file active des CMPP implantés sur cette zone.

La tranche comprenant les valeurs égales ou supérieures à 3% et inférieures à 4% n'est pas représentée. Il faut aussi préciser que la valeur maximale est de 4,22% dans la zone de Compiègne.

Par défaut d'information sur l'origine géographique des enfants en file active, c'est le lieu d'implantation du CMPP qui a servi de référence. Ainsi, la file active de l'antenne de Laon est comptabilisée dans la zone de Saint-Quentin et Vervins où se situe le site principal de rattachement (CMPP de Gauchy). La zone de Laon n'est donc pas colorée malgré la présence d'une antenne.

## Le nombre d'enfants reçus dans l'année

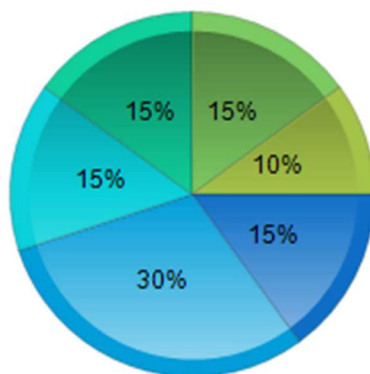
La CNSA retient la file active comme l'indicateur de référence pour mesurer l'activité d'accompagnement des CMPP. La file active est définie par le nombre total d'enfants / adolescents pour lesquels il y a eu au moins un acte<sup>5</sup> entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année 2016.

**Au total, 15 943 enfants ont été accueillis par les 20 CMPP et leurs antennes en 2016, soit en moyenne 797 enfants par CMPP (antennes incluses) et un nombre médian de 734 enfants par CMPP.**

### Répartition du nombre d'enfants reçus dans l'année

Taux de réponse : **100%**  
Moyenne = **797** Médiane = **734**  
Min = **229** Max = **1 996**  
Somme = **15 943**

	Nb
Moins de 300	3
De 300 à 599	6
De 600 à 899	3
De 900 à 1099	3
De 1100 à 1399	3
1400 et plus	2
<b>Total</b>	<b>20</b>



### Répartition départementale des enfants de la file active des CMPP, en 2016

	REGION	AISNE	NORD	OISE	PAS-DE-CALAIS	SOMME
Nombre total de sites principaux et antennes	20 sites et 30 antennes	1 site et 1 antenne	12 sites et 10 antennes	3 sites et 13 antennes	3 sites	1 site et 3 antennes
Nb total d'enfants reçus dans l'année et répartition en %	<b>15 943</b> (100%)	<b>648</b> (4,1%)	<b>7 518</b> (47,1%)	<b>4 802</b> (30,1%)	<b>2 003</b> (12,6%)	<b>972</b> (6,1%)
Nb moyen d'enfants reçus par CMPP	797	648	627	1 601	668	972
Nb médian d'enfants reçus par CMPP	734	648	526	1 644	523	972

Parmi les enfants reçus dans l'année 2016, 33,5% ont été vus pour la première fois et 30% sont sortis dans l'année. L'écart entre ces deux données démontre une part des enfants vus pour la première fois légèrement plus importante que les enfants sortis (+549).

<sup>5</sup> La CNSA définit l'acte comme étant des « entretiens, consultations, examens et rééducations en présence de bénéficiaires : de l'enfant, de l'enfant accompagné de ses parents (ou responsable légal), des parents seuls (ou du responsable légal seul) ou de l'entourage de l'enfant. L'inscription administrative seule n'est pas un acte. »

Cet écart constaté entre le nombre d'enfants entrés et le nombre d'enfants sortis s'explique par la présence de plusieurs enfants qui ne sont plus accompagnés mais dont le dossier n'est pas encore clôturé comme un enfant sorti.

<b>Nombre d'enfants de la file active</b>	<b>Minimum</b>	<b>Maximum</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Médiane</b>	<b>Total</b>	<b>Taux</b>
File active par CMPP	229	1996	797	734	15943	100,0%
<i>Dont vus pour la première fois</i>	0	675	267,5	162,5	5349	33,5%
Enfants sortis dans l'année	0	710	240	193	4800	30%
<i>Dont sortis pendant ou après un diagnostic</i>	0	425	107	31,5	2140	44,6%
<i>Dont sortis pendant ou après une période de traitement</i>	0	403	107,5	83,5	2150	44,8%
<i>Dont sortis pour un motif inconnu</i>					510	10,6%

### COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL

On constate que les CMPP dans le département de l'Oise ont une file active composée en moyenne de 1601 enfants alors que la moyenne régionale est de 797 enfants par CMPP.

## Mode de suivi

Au sein des CMPP, les enfants de la file active ont pu bénéficier de différents modes d'accueil, de suivi et de soins. Les interventions réalisées sont ici analysées selon le mode de suivi de l'enfant qui peut avoir bénéficié de plusieurs modalités d'accompagnement.

L'analyse des modes de suivi permet de mesurer et de décrypter la totalité des prestations réalisées par les CMPP auprès de leurs usagers.

Au sein des CMPP de la région, 18 159 accompagnements ont été effectués pour les enfants de la file active :

- 53,3 % enfants ont bénéficié d'un traitement<sup>6</sup> ;
- 44,6 % enfants ont bénéficié d'un diagnostic<sup>7</sup> ;
- 1,9 % enfants ont bénéficié de soins complémentaires<sup>8</sup> hors CMPP financés par le CMPP ;
- 0,3 % enfants ont bénéficié de soins complémentaires hors CMPP non financés par le CMPP.

En pratique, le diagnostic ne reste qu'une hypothèse déterminée à un instant de l'accompagnement. Il peut donc être évolutif. Les premières consultations permettent de préciser et d'élaborer le projet de soins.

Cependant, il est précisé que les soins complémentaires hors CMPP sont complexes à comptabiliser et semblent sous-évalués par manque d'information les concernant.

### Répartition des enfants présents dans l'année 2016 ayant bénéficié au moins une fois de modalités d'accompagnement

	Somme	%	Effectif
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un traitement	9863	53,3%	20
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un diagnostic	8260	44,6%	20
Soins complémentaires hors CMPP financés par CMPP	346	1,9%	20
Soins complémentaires hors CMPP non financés par CMPP	50	0,3%	20
<b>Total</b>	<b>18 519</b>	<b>100,0%</b>	

<sup>6</sup> Le traitement comprend un suivi thérapeutique régulier.

<sup>7</sup> Le diagnostic permet d'apprécier les besoins d'accompagnement et de soins de l'enfant au sein ou en dehors du CMPP et d'élaborer un éventuel projet de soin.

<sup>8</sup> Enfants bénéficiant d'une partie de son programme, de soins prodigués au cours de l'année par un ou plusieurs professionnels libéraux.

**Répartition départementale des enfants présents dans l'année 2016 ayant bénéficié au moins une fois de modalités d'accompagnement**

	Nombre d'enfants				
	<b>AISNE</b>	<b>NORD</b>	<b>OISE</b>	<b>PAS-DE-CALAIS</b>	<b>SOMME</b>
Ayant bénéficié d'un traitement	<b>523</b> <i>(67,5%)</i>	<b>4 875</b> <i>(55%)</i>	<b>3 339</b> <i>(46,9%)</i>	<b>524</b> <i>(48,7%)</i>	<b>602</b> <i>(89,2%)</i>
Ayant bénéficié d'un diagnostic	<b>252</b> <i>(33,5%)</i>	<b>3 960</b> <i>(44,6%)</i>	<b>3 619</b> <i>(50,8%)</i>	<b>356</b> <i>(33,1%)</i>	<b>73</b> <i>(10,8%)</i>
Ayant bénéficié de soins complémentaires financés par le CMPP	<b>0</b>	<b>36</b> <i>(0,4%)</i>	<b>1</b> <i>(0,1%)</i>	<b>13</b> <i>(1,2%)</i>	<b>0</b>
Ayant bénéficié de soins complémentaires non financés par le CMPP	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>162</b> <i>(2,2%)</i>	<b>184</b> <i>(17,1%)</i>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>775</b>	<b>8 871</b>	<b>7 121</b>	<b>1 077</b>	<b>675</b>
	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

**COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL**

On trouve au niveau régional comme départemental une même répartition des modalités d'accompagnement : les enfants ayant bénéficié d'un traitement sont légèrement plus nombreux que ceux qui ont bénéficié d'un diagnostic.

Toutefois, on observe que dans l'unique CMPP du département de la Somme 89,2% enfants ont bénéficié d'un traitement contre 10,8% pour un diagnostic.



Les enfants ayant bénéficié d'au moins une synthèse effectuée dans l'année sont également comptabilisés.

La synthèse individuelle est définie par la CNSA comme, l'évaluation de la situation de l'enfant initialement ou en cours d'accompagnement ou de soins, permettant aux professionnels des CMPP de construire ou de moduler les modalités d'accompagnement de l'enfant au sein du CMPP ou d'envisager son orientation.

Les CMPP indiquent qu'au moins 1 synthèse par an est effectuée pour chaque enfant avec le médecin, notamment au moment du renouvellement de la prise en charge. De plus, de nombreux enfants bénéficiant d'une période de diagnostic prolongée ne bénéficient pas de synthèse.

Les CMPP de la région Hauts-de-France déclarent avoir effectué 9 026 synthèses individuelles dans l'année. Soit en moyenne 451,30 par CMPP.

	Moyenne	Somme
Nombre total de synthèses individuelles effectuées	451,30	9026

Parmi les 15 953 enfants de la file active, **6537 ont pu bénéficier d'au moins une synthèse**. Ils représentent donc **42% du total de la file active**.

#### Répartition des enfants de la file active ayant bénéficié d'au moins une synthèse effectuée dans l'année

	Moyenne	Somme
Nombre total d'enfants ayant bénéficié d'au moins une synthèse	326,85	6537

## Types d'intervention

La notion d'intervention est ici un terme générique qui englobe tous les actes, séances et réunions concernant un enfant de la file active. La CNSA a donc précisé la définition des actes et des séances.

**Une séance** est définie comme étant **une unité de tarification** pouvant contenir plusieurs actes : pendant une même séance, l'enfant peut être examiné par un ou plusieurs professionnels, sans condition de durée. Il ne peut être facturé qu'une seule séance par jour et par enfant.

Pour simplifier la mesure de l'activité des CMPP, **l'acte est l'unité de mesure de référence**. Un ou plusieurs actes la même journée constitue(nt) une séance. On entend par acte les entretiens, les consultations, les examens et la rééducation.

« **Séance** : unité de tarification pouvant comprendre plusieurs actes : pendant une même séance, l'enfant peut être examiné par un ou plusieurs professionnels, sans condition de durée. Il ne peut être facturé qu'une seule séance par jour et par enfant. À remplir par les CMPP qui sont facturés en séances.

Pour simplifier la mesure de l'activité de tous les CMPP quel que soit leur mode de tarification, **l'unité de mesure commune est l'acte**. Un ou plusieurs actes la même journée constitue(nt) une séance.

**Acte** : entretiens, consultations, examens et rééducations en présence des bénéficiaires : de l'enfant, de l'enfant accompagné de ses parents (ou responsable légal), des parents seuls (ou du responsable légal seul) ou de l'entourage de l'enfant. L'inscription administrative seule n'est pas un acte. »

Consignes de remplissage et nomenclature des données  
Rapport d'activité des CMPP, CNSA, page 4

Il semble que la comptabilisation en actes et en séances ne soit pas simple pour les CMPP. En effet, tous les CMPP n'ont pas indiqué le nombre d'actes et de séances réalisés au cours de l'année 2016 : 2 CMPP n'ont pas indiqué le nombre d'actes et 6 n'ont pas indiqué le nombre de séances. Actes et séances confondus, on obtient 373 015 interventions.

Si l'on dissocie les deux notions pour ne prendre en compte que les actes, on obtient une image plus réelle du nombre d'interventions. **Sur l'année 2016, indifféremment du lieu d'intervention, 304 483 actes des professionnels ont été programmés auprès d'enfants (et/ou parents) de la file active.**

En 2016, ce sont donc **301 897 actes qui ont été programmés au sein des CMPP ou de leurs antennes.**

Répartition de l'ensemble des actes programmés avec l'enfant et/ou ses parents au sein des CMPP ou de ses antennes

	Moyenne	Min	Max	Somme	%	Médiane	Effectif	Tx de réponse
Nombre total d'actes réalisés	<u>13 030,61</u>	4 102	33 664	<u>234 551</u>	77,7%	10 596	18	90,0%
Nombre d'actes programmés non-réalisés	<u>3367,30</u>	0	10 367	<u>67 346</u>	22,3%	2 843	20	100,0%
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>33 664</b>	<b>301 897</b>	<b>100,0%</b>			

La trame du rapport d'activité permettait de distinguer le nombre d'actes programmés mais non réalisés car l'enfant était absent. Sur la totalité, **28,7% (67 346 actes programmés et non réalisés)**

n'ont pu avoir lieu en raison de l'absence de l'enfant, soit en moyenne 4 rendez-vous par enfant de la file active.

Au sein des 18 CMPP répondant, **234 551 actes ont été réalisés** sur l'année 2016, soit en moyenne **14,7 actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents**. On distingue les actes selon le lieu où ils se déroulent :

- Les actes **au sein** du CMPP : 231 965 actes
- Les actes **à l'extérieur** du CMPP : 2 586 actes

Les **interventions hors CMPP** sont comptabilisées uniquement en actes et sont au nombre de **2 586** ; elles ne représentent que **1,1% du total de tous les actes confondus**.

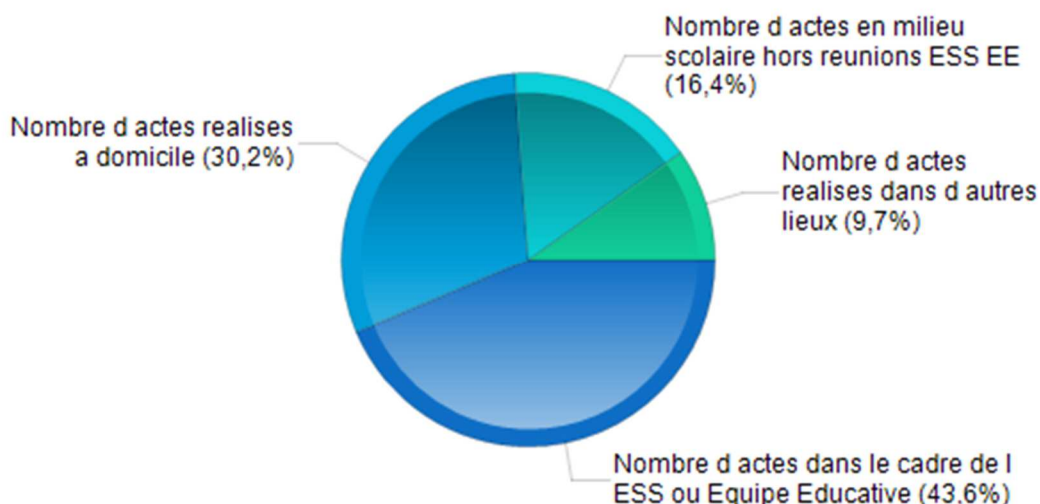
Elles sont classées selon le lieu d'intervention :

- Au sein du cadre de l'ESS (*Equipe de Suivi de la Scolarisation*) ou de l'équipe éducative : 43,6%
- Au domicile : 30,2%
- En milieu scolaire : 16,4%
- Dans d'autres lieux : 9,7%

La majorité des interventions hors CMPP sont réalisées dans le cadre de l'ESS ou de l'équipe éducative. Ces chiffres sont à nuancer dans la mesure où certains CMPP ne comptabilisent pas les réunions auprès de partenaires comme des actes ou séances. Par exemple, dans la Somme, la présence des professionnels aux ESS n'a pas été comptée comme un acte.

#### Répartition des actes et séances réalisées avec l'enfant et/ou ses parents à l'extérieur des CMPP

	Moyenne	Somme	%
Nombre d'actes dans le cadre de l'ESS ou Equipe Educative	56,40	1128	43,6%
Nombre d'actes réalisés à domicile	39,10	782	30,2%
Nombre d'actes en milieu scolaire hors réunions ESS EE	21,20	424	16,4%
Nombre d'actes réalisés dans d'autres lieux	12,60	252	9,7%
<b>Total</b>	<b>32,33</b>	<b>2 586</b>	<b>100,0%</b>



	REGION	AISNE	NORD	OISE	PAS-DE-CALAIS	SOMME
Nombre de sites principaux et d'antennes	<b>20 sites et 10 antennes</b>	<b>1 site et 1 antenne</b>	<b>12 sites et 10 antennes</b>	<b>3 sites et 13 antennes</b>	<b>3 sites</b>	<b>1 sites et 3 antennes</b>
Nb d'actes programmés au sein du CMPP	<b>301 897</b>	<b>17 463</b>	<b>118 263</b>	<b>107 137</b>	<b>37 536</b>	<b>21 498</b>
<i>Dont actes réalisés et répartition en %</i>	<i>234 551 (77,6%)</i>	<i>14 790 (84,7%)</i>	<i>89 673 (75,8%)</i>	<i>82 093 (76,6%)</i>	<i>30 909 (82,3%)</i>	<i>17 086 (79,5%)</i>
<i>Dont actes non-réalisés et répartition en %</i>	<i>67 346 (22,4%)</i>	<i>2 673 (15,3%)</i>	<i>28 590 (24,2%)</i>	<i>25 044 (23,4%)</i>	<i>6627 (17,7%)</i>	<i>4 412 (20,5%)</i>
Nb d'actes hors du CMPP	<b>2 586</b>	<b>155</b>	<b>507</b>	<b>558</b>	<b>1 366</b>	<b>0</b>
Nb total d'actes	<b>304 483</b>	<b>17 618</b>	<b>118 770</b>	<b>107 695</b>	<b>38 902</b>	<b>21 498</b>

## COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL

En moyenne, 13 030 actes ont été réalisés dans chacun des 18 CMPP répondant.

Cependant, il existe des disparités importantes entre les départements de la région Hauts-De-France. En effet, si les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ont en moyenne réalisé entre 14 790 et 27 364 actes au sein des CMPP ; les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont, respectivement, en moyenne réalisés 8 967 et 10 303 actes.

Les actes réalisés hors CMPP occupent une part peu importante de l'activité des CMPP, avec une moyenne de 33 actes par CMPP répondant.

Néanmoins, les CMPP du Pas-de-Calais semblent plus intervenir à l'extérieur, avec une moyenne de 113 actes hors CMPP. De plus, seuls ces CMPP indiquent intervenir plus à domicile contrairement aux autres CMPP HDF, intervenants plus fréquemment dans le cadre de l'ESS ou de l'Equipe Educative.

## Interventions des professionnels

La notion d'intervention est ici un terme générique qui englobe tous les actes, séances et réunions concernant un enfant de la file active. L'ensemble des interventions, au sein et hors du CMPP, est également comptabilisé par type de profession selon :

- Les interventions auprès d'un enfant ;
- Les interventions auprès d'un groupe d'enfants ;
- Les interventions auprès de parents.

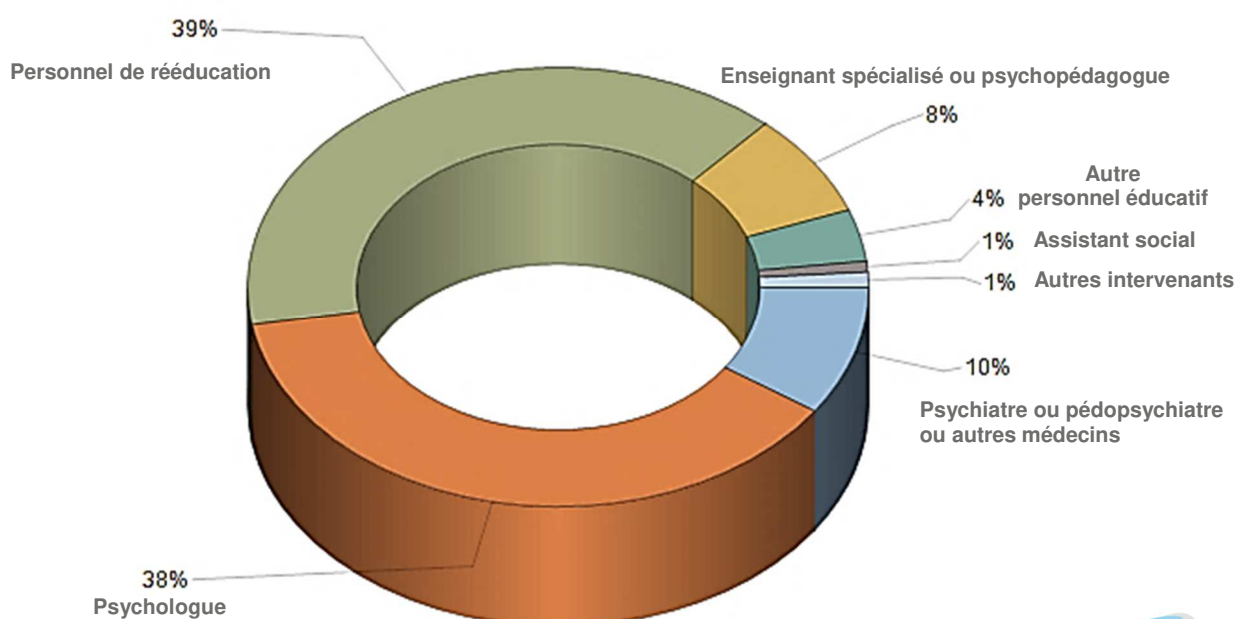
Parmi toutes ces interventions, on observe à l'aide du minimum et du maximum, une variation importante concernant les intervenants médicaux, éducatifs et médico-sociaux des CMPP de la région.

En effet, pour chaque type de professionnels, au moins un CMPP indique ne pas faire intervenir au minimum une des catégories proposées. Ce minimum est également à mettre au regard des dispositifs et organisations spécifiques de chaque CMPP (projet de structure, spécialisations, présence ou non de ce type de professionnel dans l'effectif de l'établissement etc...).

De plus, cette répartition des catégories d'intervention est à nuancer dans la mesure où certaines interventions auprès d'un enfant comprennent parfois la présence des parents tout en étant comptées comme une intervention auprès d'un enfant.

Répartition des interventions réalisées auprès d'un enfant selon les types d'intervenants médicaux, éducatifs et médico-sociaux du CMPP

	Moyenne	Min	Max	Somme	%
Personnel de rééducation	<u>3896,50</u>	0	12068	77 930	39,7%
Psychologue	<u>3725,60</u>	0	11072	74 512	38,0%
Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins	<u>944,90</u>	0	2346	18 898	9,6%
Enseignant spécialisé et psychopédagogue	<u>753,75</u>	0	4070	15 075	7,7%
Autre personnel éducatif (éducateur...)	<u>377,65</u>	0	4489	7 553	3,9%
Assistant social	<u>78,25</u>	0	549	1 565	0,8%
Autres intervenants (ergo, infirmiers, AMP...)	<u>30,90</u>	0	366	618	0,3%
<b>Total</b>	<b>1 401,08</b>	<b>0</b>	<b>12 068</b>	<b>196 151</b>	<b>100,0%</b>

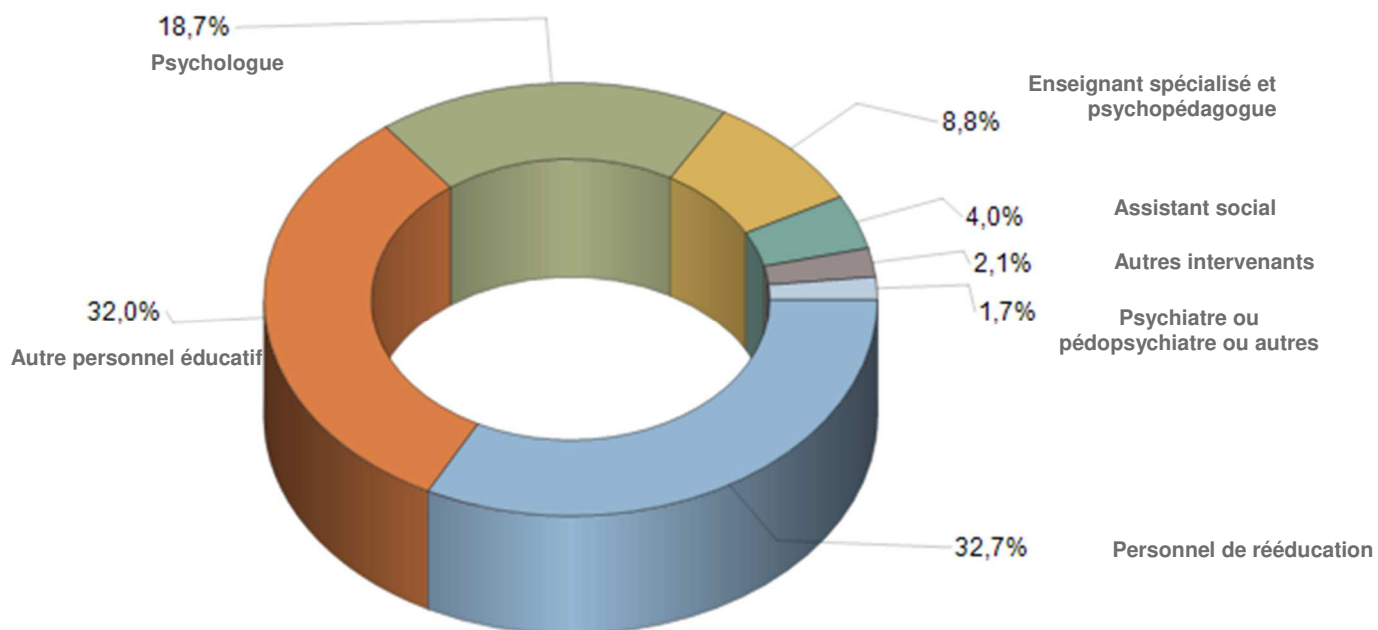


Au total, sur 196 151 interventions des professionnels auprès d'un enfant :

- 39% des interventions sont réalisées par des orthophonistes et psychomotriciens principalement
- 38% des interventions sont réalisées par des psychologues.

**Répartition des interventions réalisées auprès d'un groupe d'enfants selon les types d'intervenants médicaux, éducatifs et médico-sociaux du CMPP**

	Moyenne	Min	Max	Somme	%
Personnel rééducation	463,95	0	4684	9279	32,7%
Autre personnel éducatif (éducateur...)	454,20	0	8720	9084	32,0%
Psychologue	264,95	0	2292	5299	18,7%
Enseignant spécialisé et psychopédagogue	124,50	0	1428	2490	8,8%
Assistant social	57,25	0	1132	1145	4,0%
Autre intervenants (ergo, infirmiers, AMP...)	30,45	0	366	609	2,1%
Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins	24,00	0	142	480	1,7%
<b>Total</b>	<b>202,76</b>	<b>0</b>	<b>8 720</b>	<b>28 386</b>	<b>100,0%</b>



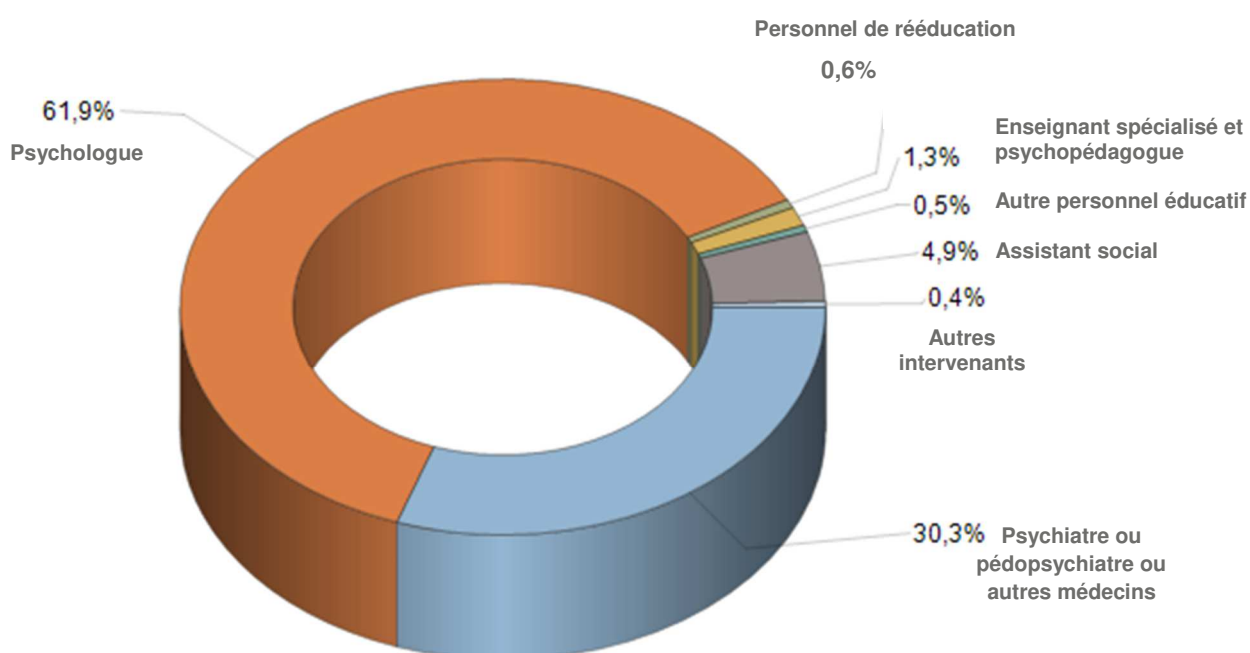
Au total, sur 28 386 interventions des professionnels auprès d'un groupe d'enfants

- 32,7% de ces interventions sont réalisées par les personnels de rééducation
- 32% de ces interventions sont réalisées par les 'autres professionnels éducatifs'

Ces interventions auprès d'un groupe d'enfants sont plus rares en région. Les CMPP ont rencontré des difficultés à les comptabiliser selon que ces interventions mobilisent un ou plusieurs professionnels et suivant le nombre d'enfants variable au sein d'un groupe.

**Répartition des interventions réalisées auprès de parents  
selon les types d'intervenants médicaux, éducatifs et médico-sociaux du CMPP**

	Moyenne	Min	Max	Somme	%
Psychologue	292,10	0	2195	5842	61,9%
Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins	143,10	0	1302	2862	30,3%
Assistant social	23,35	0	298	467	4,9%
Enseignant spécialisé et psychopédagogue	6,30	0	114	126	1,3%
Personnel de rééducation	2,90	0	21	58	0,6%
Autre personnel éducatif (éducateur...)	2,35	0	41	47	0,5%
Autre intervenants ( ergo et art thérapeutes, infirmiers, AMP...)	1,95	0	37	39	0,4%
<b>Total</b>	<b>67,44</b>	<b>0</b>	<b>2 195</b>	<b>9 441</b>	<b>100,0%</b>



Au total, sur 9 441 interventions des professionnels auprès de parents :

- 61,9% de ces interventions sont réalisées par des psychologues
- 30,3% sont réalisées par des psychiatres, pédopsychiatres ou autres médecins.

Les interventions ici détaillées, ne représentent pas l'entièreté des interventions auprès des parents car les interventions auprès d'un enfant impliquant les parents n'y sont pas comptabilisées, tout comme les interventions réalisées par une assistante sociale alors qu'elles peuvent être fréquentes.

## Activité de concertation et de formation des professionnels

Le nombre médian de réunions internes est de 145 réunions par an, soit une fréquence d'environ 3 réunions par semaine d'ouverture. Les formations non prises en charge au titre de la formation continue ou par l'établissement ne sont ici pas prises en compte. Leur volume est inconnu mais n'est pas négligeable.

1100 jours ont été consacrés à la formation du personnel, dont 724,5 jours financés par le PFA (Parcours de Formation Accompagné) et 375,5 jours de participation à des colloques ou journées d'études hors PFA.

220 jours ont été consacrés à des interventions des professionnels des CMPP en colloques, journées d'études ou formation/information.

### Activités de concertation et de formation des professionnels des CMPP

	Moyenne	Somme	Médiane
Nombre de réunions internes par an	<u>298,20</u>	5 964	145
Nombre de jours consacrés à la formation financés dans le PFA	<u>36,23</u>	724,50	20,00
Nombre de jours consacrés à la participation à des colloques ou journées d'études hors PFA	<u>18,78</u>	375,50	3,50
Nombre de jours d'interventions des professionnels du CMPP en colloque, journées d'études ou formation ou information	<u>11,00</u>	220	0



## 4 Population d'enfants accueillis

Dans cette partie, il s'agit d'analyser la population d'enfants accueillis en 2016 avec un dossier actif au 31 décembre 2016. La CNSA a choisi de s'intéresser à la population d'enfants suivie par les CMPP, en figeant l'activité au 31 décembre de l'année étudiée, sans tenir compte des enfants sortis en cours d'année.

On s'intéresse ici à la population d'enfants présents en les distinguant selon leur âge, sexe, déficience, modalités de soins.

**Au 31 décembre 2016, 10 780 enfants étaient présents dans les 19 CMPP des Hauts-de-France et leurs antennes (1 non répondant). Ils représentent 68% des enfants de la file active.**

La répartition du nombre d'enfants par CMPP est très variable, allant de 74 enfants (minimum) à 1 453 enfants (maximum). En moyenne, 567 enfants par CMPP étaient présents au 31/12/2016.

### Répartition des enfants présents au 31 décembre 2016 par CMPP

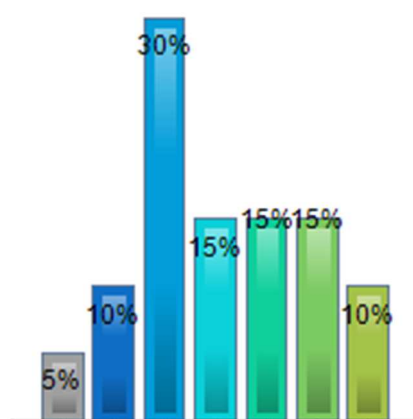
Taux de réponse : **95%**

Moyenne = **567** Médiane = **530** Ecart-type = **353**

Min = **74** Max = **1453**

Somme = **10 780**

	Nb
Non réponse	1
Moins de 200	2
De 200 à 399	6
De 400 à 599	3
De 600 à 799	3
De 800 à 999	3
1000 et plus	2
<b>Total</b>	<b>20</b>



### Répartition départementale des enfants présents au 31 décembre 2016

	REGION	AISNE	NORD	OISE	PAS-DE-CALAIS	SOMME
Nombre total de sites principaux et antennes	20 sites et 27 antennes	1 site et 1 antenne	12 sites et 10 antennes	3 sites et 13 antennes	3 sites	1 site et 3 antennes
Nb total d'enfants présents au 31/12/16 et répartition en %	<b>10 780</b> (100%)	<b>530</b> (4,9%)	<b>5 432</b> (50,4%)	<b>3 458</b> (32,1%)	<b>622</b> (5,8%)	<b>738</b> (6,8%)
Nb moyen d'enfants reçu par CMPP au 31/12/16	567	530	453	1 153	311	972

## COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL

Le département du Nord, qui concentre le plus grand nombre de CMPP sur son territoire, accueillait, au 31 décembre 2016, 5 432 enfants, soit 50,4% des enfants de la région. Le nombre moyen d'enfants présents au 31/12/16, par CMPP, est de 453.

En comparant le nombre moyen d'enfant par CMPP au 31/12/16 :

- les CMPP du département de l'Oise accueillent 1 153 enfants en moyenne par CMPP.
- les CMPP du Pas-de-Calais accueillent 311 enfants en moyenne par CMPP.

## 4.1 Modalités de suivi

Parmi les 10 780 enfants présents au 31 décembre 2016, la répartition selon les modalités d'accompagnement a été indiquée pour 10 491 d'entre eux, soit 97,3%. La modalité d'accompagnement n'a pas été détaillée pour 289 enfants.

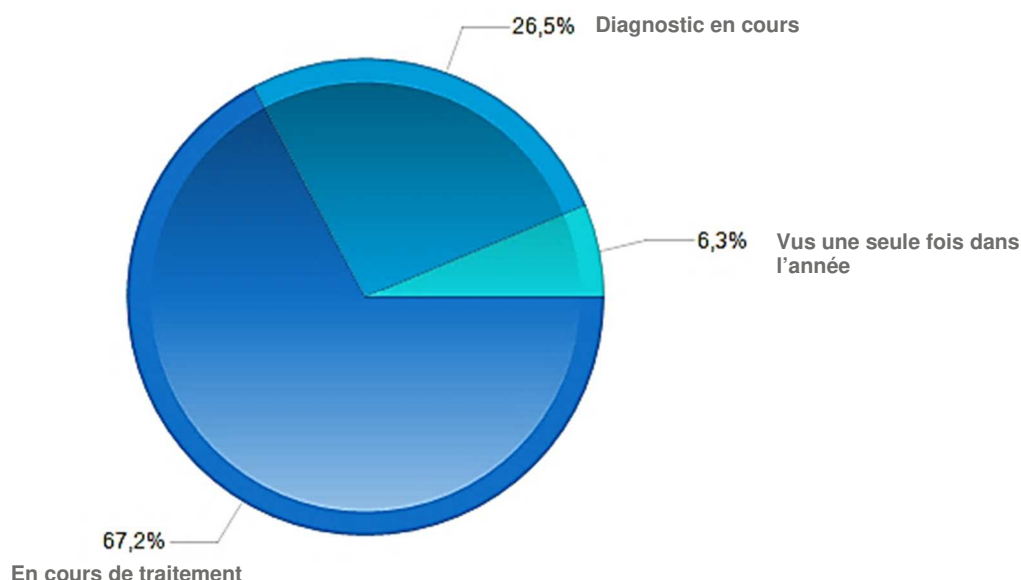
On distingue les enfants selon 3 modalités d'accompagnement :

- Vus une seule fois dans l'année. Cette modalité concerne peu d'enfants (6,3%) ;
- En cours de diagnostic. Cette modalité concerne 26,5% des enfants ;
- En cours de traitement. Cette modalité concerne 67,2% des enfants.

Lorsqu'un enfant n'est vu qu'une seule fois cela peut notamment s'expliquer par une prise en charge dans un autre centre ou par une amélioration significative de la situation de l'enfant mettant fin à l'accompagnement.

Répartition des enfants selon la dernière modalité d'accompagnement

	Moyenne	Ecart-type	Somme	%	Médiane
Nombre d'enfants en cours de traitement	<u>352,70</u>	288,93	7054	67,2%	314
Nombre d'enfants avec diagnostic en cours	138,80	126,69	2776	26,5%	106
Nombre d'enfants vus une seule fois dans l'année	<u>33,05</u>	51,46	661	6,3%	12
<b>Total</b>	<b>174,85</b>	<b>225,57</b>	<b>10 491</b>	<b>100,0%</b>	



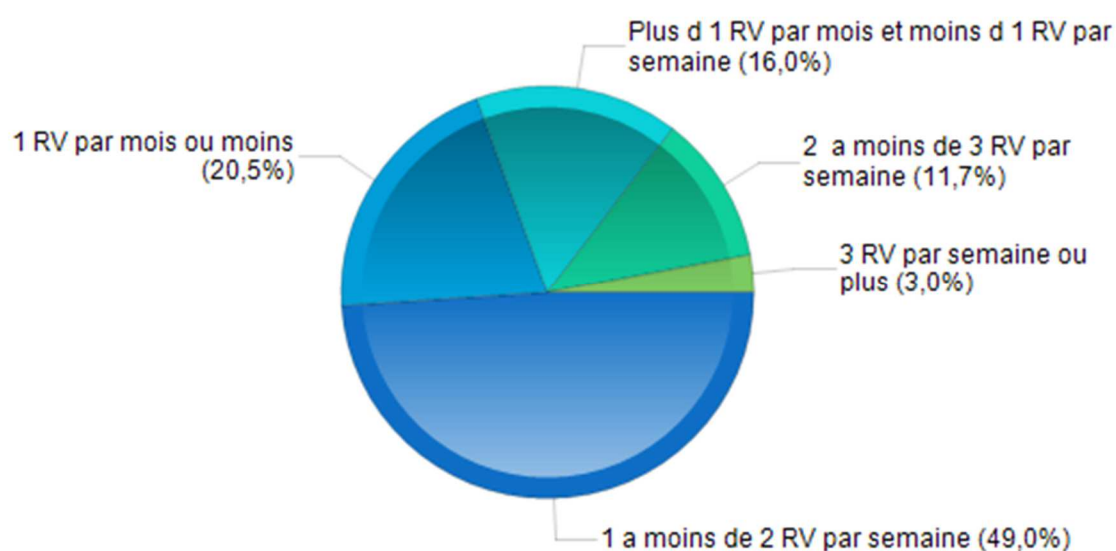
Parmi les 7 054 enfants en cours de traitement, la fréquence de rendez-vous est connue pour 6 436 d'entre eux, soit pour 91% d'entre eux :

- 49% bénéficient d'un rythme de rendez-vous d'au moins une fois par semaine.
- 20,5% ont un rendez-vous 1 fois par mois ou moins.
- 16% des enfants ont plus d'un rendez-vous par mois et moins d'un par semaine.

La fréquence de rendez-vous est potentiellement plus conséquente lorsque la prise en charge concerne des pathologies assez lourdes.

#### Répartition des enfants en cours de traitement selon la fréquence des rendez-vous

	Moyenne	Somme	%	Médiane	Effectif
1 à moins de 2 RV <sup>9</sup> par semaine	157,55	3151	49,0%	82	20
1 RV par mois ou moins	65,85	1317	20,5%	24	20
Plus d 1 RV par mois et moins d 1 RV par semaine	51,40	1028	16,0%	7	20
2 à moins de 3 RV par semaine	37,50	750	11,7%	11	20
3 RV par semaine ou plus	9,50	190	3,0%	1	20
<b>Total</b>	<b>64,36</b>	<b>6 436</b>	<b>100,0%</b>		



<sup>9</sup> RV : rendez-vous. (Exemple de calcul d'un RV : 1 RV par semaine d'orthophoniste + 1 RV tous les 15 jours de psychologue= 1.5 par semaine dans le projet de soin.)

## 4.2 Caractéristiques des enfants présents

### Sexe et âge des enfants

Parmi les enfants accueillis au sein des CMPP en décembre 2016, l'âge et le sexe de 10 460 enfants a été indiqué, soit pour 97% d'entre eux.

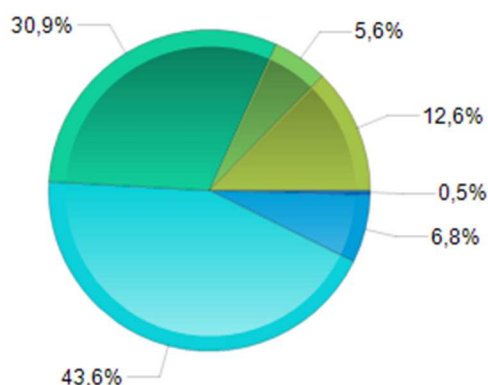
**79,8% des enfants présents au 31 décembre 2016 dans les CMPP des Hauts-de-France ont entre 6 et 15 ans :**

- 49,5 % des enfants ont entre 6 et 10 ans
- 30 % ont entre 11 et 15 ans.

63,3% sont des garçons et 36,7% sont des filles. L'âge moyen des filles et des garçons se situe entre 6 et 10 ans.

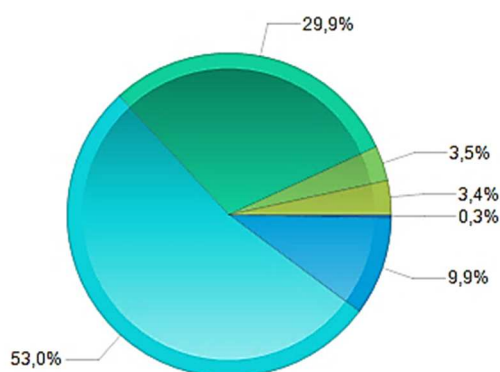
Répartition des enfants de sexe féminin selon l'âge au 31 décembre 2016

	Somme	%
3 ans	<b>18</b>	0,5%
3 à 5 ans	<b>262</b>	6,8%
6 à 10 ans	<b>1673</b>	43,6%
11 à 15 ans	<b>1186</b>	30,9%
16 à 17 ans	<b>215</b>	5,6%
18 ans ou plus	<b>483</b>	12,6%
<b>Total</b>	<b>3837</b>	<b>100,0%</b>



Répartition des enfants de sexe masculin selon l'âge au 31 décembre 2016

	Somme	%
3 ans	<b>21</b>	0,3%
3 à 5 ans	<b>654</b>	9,9%
6 à 10 ans	<b>3509</b>	53,0%
11 à 15 ans	<b>1982</b>	29,9%
16 à 17 ans	<b>232</b>	3,5%
18 ans ou plus	<b>225</b>	3,4%
<b>Total</b>	<b>6 623</b>	<b>100,0%</b>



**Répartition des enfants, sexes confondus, selon l'âge en décembre 2016**

Enfants présents à 3 ans	39	0,4%
Enfants présents de 3 à 5 ans	916	8,8%
Enfants présents de 6 à 10 ans	<b>5182</b>	<b>49,5%</b>
Enfants présents de 11 à 15 ans	3168	30,3%
Enfants présents de 16 à 17 ans	447	4,3%
Enfants présents de 18 ans et plus	708	6,8%
<b>Total</b>	<b>10 460</b>	<b>100,0%</b>

## Existence ou non d'un dossier MDPH ou d'une mesure de protection

Les données concernant le nombre d'enfants présents avec un dossier MDPH ouvert et ceux bénéficiant d'une mesure de protection ne sont pas complètes, ni cohérentes. Certains CMPP précisent en commentaire que leurs données sont incomplètes à cause du logiciel utilisé.

Pour autant, le total des enfants bénéficiant de ces deux modalités n'est pas identique aux sommes comptabilisées lorsqu'il est demandé des détails.

Ainsi, parmi les 10 CMPP répondants, 1 421 enfants présents auraient un dossier MDPH ouvert, soit 13%. Or, lorsqu'il est demandé de préciser selon quelle déficience le dossier MDPH s'est ouvert, les CMPP indiquent un total de 1997 enfants. Soit une différence de 576 enfants, en plus.

Il en est de même pour les enfants bénéficiant d'une mesure de protection. Ils seraient 678 au total, soit 6%. Or, lorsqu'il est demandé de préciser le type de mesure de protection, 701 enfants sont comptabilisés. Soit un écart de 23 enfants, en plus.

Par conséquent, l'analyse quantitative des déficiences des enfants avec un dossier MDPH ouvert et ceux bénéficiant d'une mesure de protection, est rendue impossible.

Également, les données relatives aux déficiences enregistrées lors de l'ouverture du dossier MDPH entraînent des questions. On constate que, malgré l'ouverture d'un dossier MDPH, les CMPP déclarent ne pas connaître, dans 71% des cas, la déficience principale de l'enfant.

### Existence ou non d'un dossier MDPH ou d'une mesure de protection

	Somme	%	Effectif
Nombre d'enfants présents avec un dossier MDPH ouvert	1421	67,7%	20
Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection accompagnement social ou protection judiciaire	678	32,3%	20
<b>Total</b>	<b>2 099</b>	<b>100,0%</b>	

### Enfants bénéficiant d'une mesure de protection

	Somme	%	Effectif
Nombre de mesures de placement ASE	314	44,8%	20
Nombre de mesures éducatives judiciaires	213	30,4%	20
Nombre de mesures éducatives administratives	156	22,3%	20
Nombre de mesures PJJ	18	2,6%	20
<b>Total</b>	<b>701</b>	<b>100,0%</b>	

## Situations de handicap pour les enfants ayant un dossier MDPH

Pour les enfants avec un dossier MDPH, il est demandé d'indiquer la situation de handicap enregistrée lors de l'ouverture du dossier MDPH, selon la codification de l'annexe du GEVA, correspondant à la classification internationale du handicap. La déficience principale et la déficience secondaire sont distinguées.

**Ces données sont rarement collectées par les professionnels des CMPP et sont connues au fil de l'accompagnement. L'information vient le plus souvent des parents qui sont libres de la communiquer ou non.**

Néanmoins, dans 71,4% des cas les CMPP disent ne pas avoir d'information quant à la déficience principale de la situation de handicap selon le dossier MDPH. De plus, 65,2% n'ont également pas d'information concernant la déficience secondaire de la situation de handicap selon le dossier MDPH.

### Répartition des enfants ayant un dossier MDPH ouvert selon la déficience principale de la situation du handicap

	Somme	%
Pas d'information	1425	71,4%
Déficience psychique	331	16,6%
Déficience intellectuelle ou cognitive	144	7,2%
Déficience ou troubles du langage	65	3,3%
Autres déficiences viscérales	9	0,5%
Aucune déficience avérée à ce jour	9	0,5%
Polyhandicap pluri handicap	8	0,4%
Déficience motrice	5	0,3%
Déficience visuelle	1	0,05%
Déficience auditive	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>1997</b>	<b>100,0%</b>

### Répartition des enfants ayant un dossier MDPH ouvert selon la déficience associée de la situation du handicap

	Somme	%
Pas d'information	619	65,2%
Déficience ou troubles du langage	150	15,8%
Déficience psychique	89	9,4%
Déficience intellectuelle ou cognitive	70	7,4%
Aucune déficience avérée à ce jour	7	0,7%
Autres déficiences viscérales	5	0,5%
Déficience motrice	4	0,4%
Déficience auditive	3	0,3%
Polyhandicap pluri handicap	2	0,2%
Déficience visuelle	1	0,1%
<b>Total</b>	<b>950</b>	<b>100,0%</b>



## Diagnostic principal des enfants présents selon les catégories cliniques CFTMEA

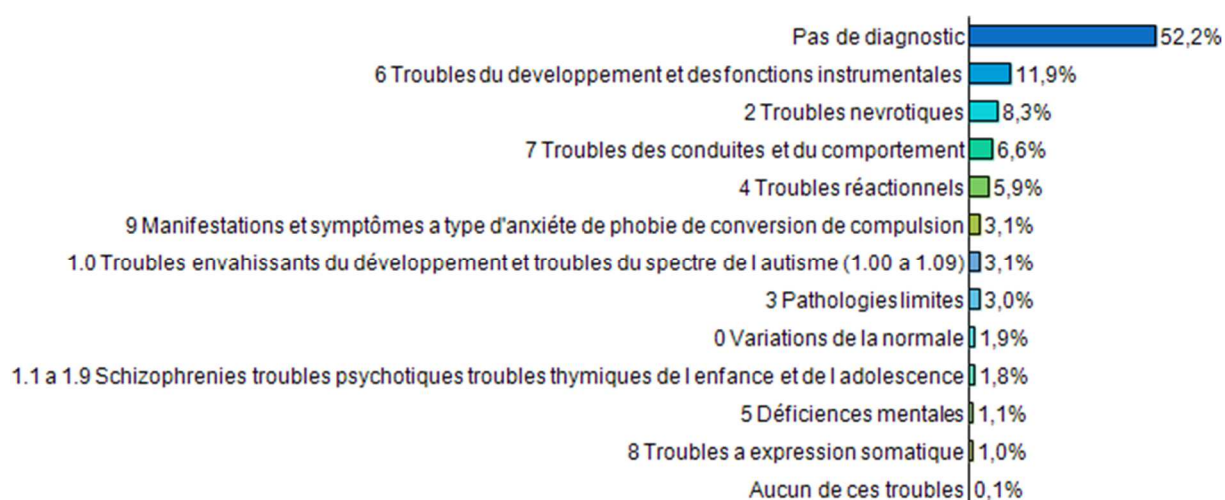
Au total, 11 CMPP sur 20 apportent une réponse quant à la déficience principale des enfants qu'ils accompagnent. Néanmoins, **parmi les 6 547 enfants recensés, la donnée la plus significative représentant 52,2% des réponses et 3 416 enfants n'ayant 'Pas de diagnostic' principal selon cette classification.**

Parmi les 3 131 enfants ayant un diagnostic principal, les catégories cliniques les plus présentes sont :

- **11,9%** des enfants présents ont des troubles du développement et des fonctions instrumentales (catégorie 6) ;
- **8,3%** ont des troubles névrotiques (catégorie 2) ;
- **6,6%** ont des troubles des conduites et du comportement (catégorie 7).

### Diagnostic principal des enfants selon les catégories cliniques CFTMEA

	Somme	%
1.1 a 1.9 Schizophrénies troubles psychotiques troubles thymiques de l'enfance et de l'adolescence	120	1,8%
1.0 Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme (1.00 a 1.09)	201	3,1%
2 Troubles névrotiques	545	8,3%
3 Pathologies limites	199	3,0%
4 Troubles réactionnels	385	5,9%
0 Variations de la normale	124	1,9%
5 Déficiences mentales	69	1,1%
6 Troubles du développement et des fonctions instrumentales	781	11,9%
7 Troubles des conduites et du comportement	430	6,6%
8 Troubles à expression somatique	66	1,0%
9 Manifestations et symptômes a type d'anxiété de phobie de conversion de compulsion	203	3,1%
Aucun de ces troubles	8	0,1%
Pas de diagnostic	3416	52,2%
<b>Total</b>	<b>6547</b>	<b>100,0%</b>



## Diagnostic principal et secondaire des enfants présents selon les catégories cliniques CIM10 de F0 à F100

Pour les enfants présents ayant un diagnostic, il est demandé d'indiquer à quelles catégories cliniques CIM10 de F0 à F100, celui-ci correspond. Le diagnostic principal et le diagnostic secondaire sont dissociés.

Certains CMPP précisent de nouveau que leurs données sont incomplètes en raison du logiciel utilisé. D'autres expliquent que les enfants n'ayant pas de cotations sont les enfants en cours de diagnostic-cotation s'élaborant après 6 séances de diagnostic.

Au total, 10 CMPP sur 20 indiquent une réponse quant à la déficience principale. Néanmoins, **parmi les 6 994 enfants recensés, la donnée la plus significative est 29,4% et correspond aux 2 056 enfants n'ayant 'Pas de diagnostic' principal.**

Parmi les 4 938 enfants ayant un diagnostic principal, les catégories cliniques F40-F48 et F80-F89 (sauf F84) sont les plus présentes :

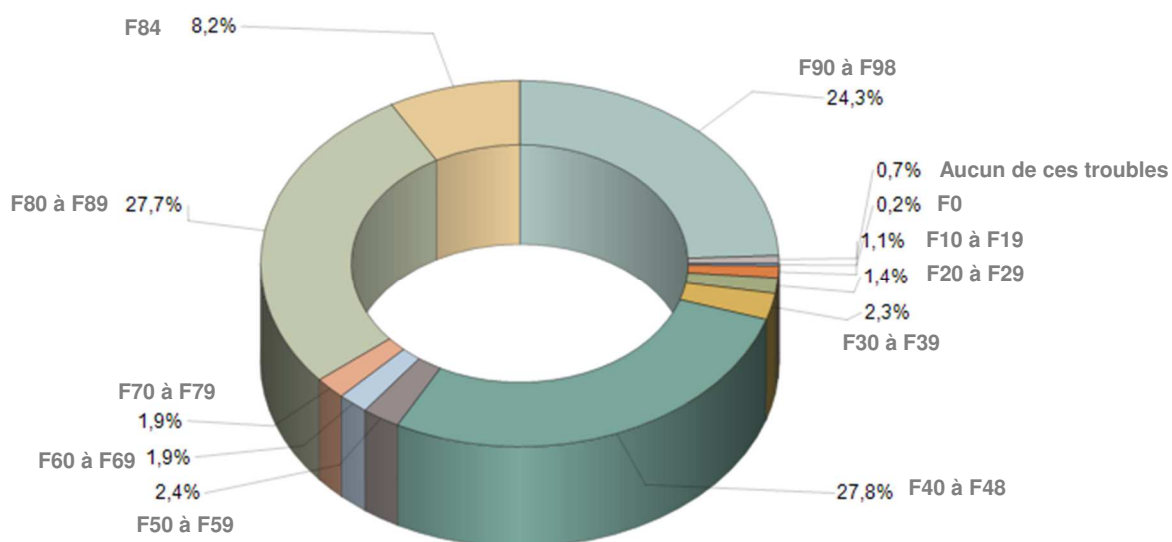
- **19,6%** des enfants présents ont des troubles névrotiques, des troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes (catégorie F40-F48) ;
- **19,6%** ont des troubles du développement psychologique, à l'exception des TED et troubles du spectre de l'autisme (catégorie F80-F89, sauf F84) ;
- **17,2%** ont des troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence (catégorie F90-F98).

### Diagnostic principal des enfants selon les catégories cliniques CIM10 de F0 à F100

	Somme	%
<b>F0</b> Troubles mentaux organiques	<b>10</b>	<b>0,1%</b>
<b>F10 F19</b> Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho actives	<b>53</b>	<b>0,8%</b>
<b>F20 F29</b> Schizophrénie troubles schizotypiques et troubles délirants	<b>69</b>	<b>1,0%</b>
<b>F30 F39</b> Troubles de l'humeur (affectifs)	<b>115</b>	<b>1,6%</b>
<b>F40 F48</b> Troubles névrotiques troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	<b>1373</b>	<b>19,6%</b>
<b>F50 F59</b> Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques	<b>117</b>	<b>1,7%</b>
<b>F60 à F69</b> Troubles de la personnalité	<b>94</b>	<b>1,3%</b>
<b>F70 F79</b> Retard mental	<b>96</b>	<b>1,4%</b>
<b>F80 F89 sauf F84</b> Troubles du développement psychologique à l'exception des TED et troubles du spectre de l'autisme	<b>1369</b>	<b>19,6%</b>
<b>F84</b> Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme F84 0 à F84 9	<b>407</b>	<b>5,8%</b>
<b>F90 F98</b> Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence	<b>1200</b>	<b>17,2%</b>
Aucun de ces troubles	<b>35</b>	<b>0,5%</b>
Pas de diagnostic	<b>2056</b>	<b>29,4%</b>
<b>Total</b>	<b>6 994</b>	<b>100,0%</b>

Répartition des enfants ayant un diagnostic principal selon les catégories cliniques CIM10 de F0 à F100

10



<sup>10</sup> La répartition en pourcentage de ce graphique ne correspond pas au tableau ci-dessus ; elle a été recalculée en soustrayant les enfants n'ayant pas de diagnostic.

Au total, 9 CMPP sur 20 indiquent une réponse quant à la déficience secondaire. **Néanmoins, parmi les 6 356 enfants, 69,9% n'ont pas de diagnostic secondaire.**

Si l'on exclut les réponses « pas de diagnostic », 1911 enfants ont pu bénéficier d'un diagnostic pour identifier des troubles secondaires. Ainsi, les catégories cliniques les plus significatives pour les 1 911 enfants ayant fait l'objet d'un diagnostic secondaire sont :

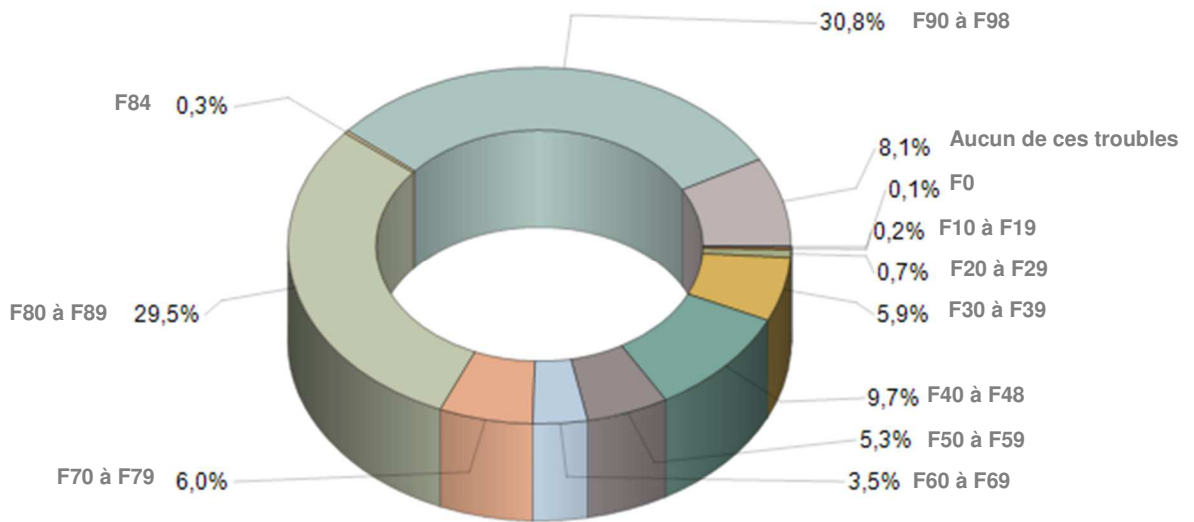
- 30,8% ont des troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence (catégorie F90-F98) ;
- 29,5% ont des troubles du développement psychologique, à l'exception des TED et troubles du spectre de l'autisme (catégorie F80-F89, sauf F84) ;
- 9,7% ont des troubles névrotiques troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes (catégorie F40-F48).

#### Diagnostic secondaire des enfants selon les catégories cliniques CIM10 de F0 à F100

	Somme	%
F0 Troubles mentaux organiques	2	0,03%
F10 F19 Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho actives	4	0,06%
F20 F29 Schizophrénie troubles schizotypiques et troubles délirants	14	0,2%
F30 F39 Troubles de l'humeur (affectifs)	112	1,8%
F40 F48 Troubles névrotiques troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	186	2,9%
F50 F59 Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques	101	1,6%
F60 à F69 Troubles de la personnalité	67	1,1%
F70 F79 Retard mental	115	1,8%
F80 F89 sauf F84 Troubles du développement psychologique à l'exception des TED et troubles du spectre de l'autisme	563	8,9%
F84 Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme F84 0 à F84 9	5	0,08%
F90 F98 Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence	588	9,3%
Aucun de ces troubles	154	2,4%
Pas de diagnostic	4445	69,9%
<b>Total</b>	<b>6356</b>	<b>100,0%</b>

**Répartition des enfants ayant un diagnostic secondaire  
Selon les catégories cliniques CIM10 de F0 à F100**

11



<sup>11</sup> La répartition en pourcentage de ce graphique ne correspond pas au tableau ci-dessus ; elle a été recalculée en soustrayant les enfants n'ayant pas de diagnostic.

## Facteurs et conditions d'environnement présentant un risque pour le développement des enfants en cours de traitement

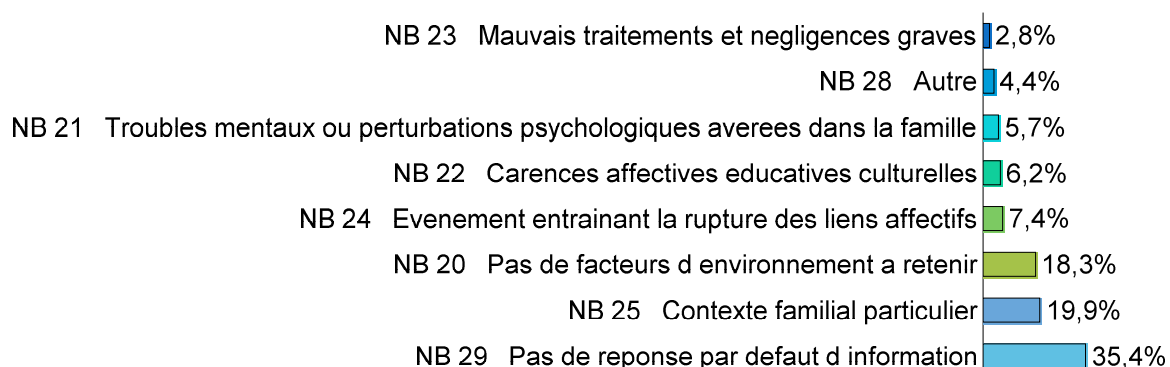
Les facteurs et conditions d'environnement sont renseignés pour 12 CMPP. 4 CMPP précisent que leurs données sont incomplètes à cause du logiciel utilisé ou qu'ils ne disposent pas de ces informations. 4 autres établissements n'ont pas répondu sans donner de précisions.

Au total, 5 890 réponses ont été apportées :

- Pour 35,4% des enfants, il n'y a pas d'information ;
- 19,9% des enfants en cours de traitement ont un contexte familial particulier ;
- 18,3% des enfants sont considérés comme n'ayant pas de facteurs ou de conditions d'environnements défavorables.

Répartition des enfants en cours de traitement selon l'existence de facteurs et conditions d'environnement selon la codification de la CFTMEA

	Moyenne	Somme
NB 20 Pas de facteurs d'environnement à retenir	53,80	1076
NB 21 Troubles mentaux ou perturbations psychologiques avérées dans la famille	16,70	334
NB 22 Carences affectives éducatives culturelles	18,15	363
NB 23 Mauvais traitements et négligences graves	8,25	165
NB 24 Evènement entraînant la rupture des liens affectifs	21,70	434
NB 25 Contexte familial particulier	58,50	1170
NB 28 Autre	13,05	261
NB 29 Pas de réponse par défaut d'information	104,35	2087
<b>Total</b>	<b>36,81</b>	<b>5 890</b>



### 4.3 Scolarisation, domiciliation et transports

#### Scolarisation

Parmi les 10 780 enfants présents au 31/12/2016, le mode de scolarisation a été indiqué pour 3 863 d'entre eux, soit 36%. De plus, le mode de scolarisation est inconnu dans 11,4% des cas, soit pour 441 enfants. Il est donc nécessaire de préciser que l'information quant à la scolarisation des enfants présents en CMPP est très partielle.

Parmi ces enfants scolarisés, 83,6% sont scolarisés en classe ordinaire (et n'ont pas d'accompagnement spécifique). En effet, parmi les 3 230 enfants scolarisés en classe ordinaire, 29 sont accompagnés par un AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) ou un EVS (Emplois de Vie Scolaire).

Répartition des modes de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus

	Somme	%	
Scolarisation en classe ordinaire	3230	83,6%	
Mode de scolarisation inconnu	441	11,4%	
Enfants de 3 ans ou plus non scolarisés	68	1,8%	
Scolarisation en ULIS	57	1,5%	
Scolarisation adaptée SEGPA EREA	49	1,3%	
Autre mode de scolarisation CNED	11	0,3%	
Scolarisation en ESMS en UE dont UE externalisée	7	0,2%	
<b>Total</b>	<b>3863</b>	<b>100,0%</b>	

Répartition des enfants en scolarisation en classe ordinaire, en scolarisation adaptée ou en scolarisation en ULIS selon l'accompagnement d'un AVS ou EVS

	Somme	%	
Scolarisation en classe ordinaire avec AVS ou EVS	29	93,5%	
Scolarisation adaptée SEGPA EREA avec AVS ou EVS	1	3,2%	
Scolarisation en ULIS avec AVS ou EVS	1	3,2%	
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>100,0%</b>	

## Domiciliation et trajets

Les CMPP ont indiqué la domiciliation et le temps de transport pour 4 596 enfants présents au 31/12/16, soit pour 43% d'entre eux.

Il faut souligner la présence de 212 enfants étant domiciliés dans un département différent de celui de l'établissement et 75 provenant d'une autre région. Ils représentent 4,6% et 1,6% des 4 596 enfants.

En distinguant la domiciliation des enfants selon le temps de trajet jusqu'à l'établissement, on constate que :

- 63,1% des enfants sont domiciliés à 30 minutes de trajet maximum du CMPP ;
- 11,1% des enfants sont domiciliés à plus de 30 minutes de trajet ;
- 25,8% des enfants ont un temps de trajet non connu.

### Répartition des enfants selon le trajet pour le CMPP

	Somme	%	
NB d'enfants domiciliés à 30mn de trajet maximum	2902	63,1%	2902,00
NB d'enfants avec un temps de trajet non connu	1185	25,8%	1185,00
NB d'enfants domiciliés à plus de 30mn de trajet	509	11,1%	509,00
<b>Total</b>	<b>4 596</b>	<b>100,0%</b>	

### Dont les enfants domiciliés hors département ou région

	Somme	%	
NB Enfants domiciliés dans un autre département de la même région	212	73,9%	212,00
NB Enfants domiciliés dans une autre région ou pays	75	26,1%	75,00
<b>Total</b>	<b>287</b>	<b>100,0%</b>	<b>287,00</b>

## Modes de transports

Les CMPP ont indiqué des modes de transport particuliers pour 164 enfants entrés dans l'année :

- 153 enfants sont accompagnés par un transport prescrit par le CMPP
- 11 enfants sont accompagnés par un transport financé par le CMPP.

### Répartition des enfants selon les modes de transports des CMPP

	Somme	%	Effectif	
NB enfants accompagnés par un transport prescrit par le CMPP	153	93,3%	20	20
NB enfants accompagnés par un transport financé par le CMPP	11	6,7%	20	20
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>100,0%</b>		



## 5 Parcours des enfants

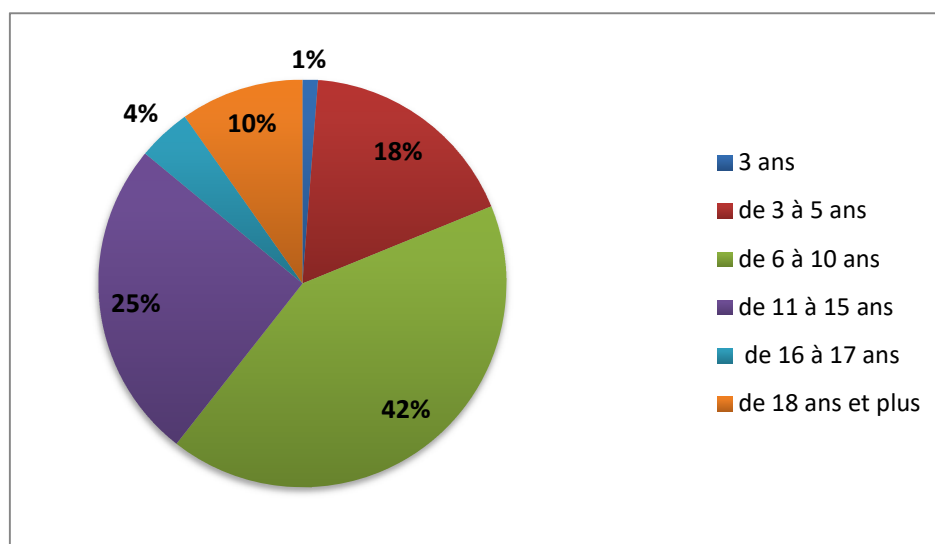
### 5.1 L'entrée au CMPP

#### Nombre d'enfants entrés et âge de l'entrée

Parmi les 15 943 enfants de la file active, 5 790 enfants sont entrés en 2016 dans les CMPP des Hauts de France, soit 36,3%.

60% des enfants de ces enfants entrés dans l'année ont entre 3 et 10 ans. L'âge moyen au premier acte se situe entre 6 et 10 ans.

Répartition des enfants entrés dans l'année par âge au premier acte



Répartition départementale des enfants selon l'âge d'entrée

Age d'entrée	AISNE		NORD		OISE		PAS DE CALAIS		SOMME	
	Nb enfants	Pourcentage	Nb enfants	Pourcentage	Nb enfants	Pourcentage	Nb enfants	Pourcentage	Nb enfants	Pourcentage
< à 3 ans	2	1,3%	36	1,1%	23	1,4%	0	0,0%	0	0,0%
Entre 3 et 5 ans	52	34,0%	463	14,0%	425	25,6%	72	14,9%	8	5,0%
Entre 6 et 10 ans	64	41,8%	1264	38,0%	784	47,2%	218	45,1%	87	54,0%
Entre 11 et 15 ans	34	22,2%	832	25,0%	376	22,7%	175	36,2%	53	33,0%
Entre 16 et 17 ans	1	0,7%	176	5,2%	42	2,5%	17	3,5%	10	6,1%
18 ans ou plus	0	0,0%	553	16,7%	9	0,6%	1	0,3%	3	1,9%
<b>TOTAL</b>	<b>153</b>	<b>100,0%</b>	<b>3324</b>	<b>100,0%</b>	<b>1659</b>	<b>100,0%</b>	<b>483</b>	<b>100,0%</b>	<b>161</b>	<b>100%</b>

## COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL

Dans chaque département, comme en région, l'âge moyen d'entrée des enfants au CMPP se situe entre 6 et 10 ans.

## Origine des enfants entrés au CMPP








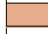







L'entrée au CMPP a la particularité de se faire sans orientation de la MDPH. Il est donc d'autant plus intéressant d'identifier qui adresse les enfants vers ces structures.

Dans la région Hauts-de-France, l'adressage est significativement plus élevé par :

- L'accès direct (parents, amis...) qui représente 30,6% de l'adressage des enfants ;
- L'Education nationale qui représente 25,3% ;
- La médecine libérale et les paramédicaux libéraux représentants 11,1%.

Il faut également s'attarder sur la catégorie « autre » où il était proposé aux CMPP de préciser le canal qui a permis l'entrée dans l'établissement mais ils ne sont que 7 à l'avoir indiqué. Parmi ces réponses on trouve le Centre Ressources Autismes, des Maisons des adolescents, des services de scolarité et aussi de protection de l'enfance (SEPIA<sup>12</sup> notamment).

Répartition des enfants selon l'origine d'entrée au CMPP

	Somme	%	
Acces direct parents amis	2067	30,4%	
Education nationale	1751	25,8%	
Medecine liberale et paramedicaux liberaux	748	11,0%	
Autre	453	6,7%	
Services sociaux ASE Unite d action sociale CCAS	399	5,9%	
Medecine hospitaliere hors psychiatrie	396	5,8%	
Psychiatrie hospitaliere CMP et secteur pedo psychiatrique	247	3,6%	
PMI	240	3,5%	
CAMSP	203	3,0%	
Psychiatrie liberale	117	1,7%	
Juge ou services judiciaires	66	1,0%	
Autre ESMS IME ITEP SESSAD	43	0,6%	
Autre CMPP	41	0,6%	
MDPH et enseignant referent de scolarite	15	0,2%	
Creches et dispositifs petite enfance haltes garderies	14	0,2%	
<b>Total</b>	<b>6800</b>	<b>100,0%</b>	

<sup>12</sup> Service Educatif de Protection, d'Investigation, et d'Accompagnement

### Répartition départementale des enfants selon l'origine d'entrée au CMPP

		AISNE	NORD	OISE	PAS-DE-CALAIS	SOMME
<b>Accès direct (parents, amis...)</b>	<b><u>30,4%</u></b>	9,2%	<b><u>33,3%</u></b>	<b><u>26,2%</u></b>	<b><u>25,4%</u></b>	<b><u>68,9%</u></b>
<b>Education nationale</b>	<b><u>25,8%</u></b>	<b><u>24,2%</u></b>	<b><u>21,2%</u></b>	<b><u>40,7%</u></b>	<b><u>20,0%</u></b>	<b><u>17,4%</u></b>
<b>Médecine libérale et paramédicaux libéraux</b>	<b><u>11%</u></b>	<b><u>27,5%</u></b>	<b><u>8,0%</u></b>	<b><u>10,6%</u></b>	<b><u>18,3%</u></b>	<b><u>11,2%</u></b>
<b>Autre</b>	6,70%	0,7%	10,7%	3,8%	0,0%	0,0%
<b>Services sociaux (ASE, Unité d'action sociale, CCAS...)</b>	5,90%	<b><u>19%</u></b>	5,0%	4,9%	8,6%	1,3%
<b>Médecine hospitalière hors psychiatrie</b>	5,80%	11,8%	3,4%	4,2%	15,4%	0,0%
<b>Psychiatrie hospitalière, CMP et secteur pédo-psychiatrique</b>	3,60%	0,0%	6,2%	0,5%	1,2%	0,0%
<b>PMI</b>	3,50%	0,0%	5,2%	1,4%	2,5%	0,0%
<b>CAMSP</b>	3,00%	5,9%	1,9%	2,8%	6,6%	0,0%
<b>Psychiatrie libérale</b>	1,70%	0,0%	2,8%	0,3%	1,0%	0,0%
<b>Juge ou services judiciaires</b>	1,00%	1,3%	0,8%	1,4%	0,8%	0,6%
<b>Autres ESMS (IME, ITEP, SESSAD)</b>	0,60%	0,0%	0,6%	1,2%	0,0%	0,6%
<b>Autre CMPP</b>	0,60%	0,7%	0,5%	1,2%	0,1%	0,0%
<b>MDPH et enseignant référent de scolarité</b>	0,20%	0,0%	0,1%	0,6%	0,1%	0,0%
<b>Crèches et dispositifs petite enfance (haltes garderies...)</b>	0,20%	0,0%	0,1%	0,2%	0,0%	0,0%

### COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL

Au niveau départemental, les sources principales d'adressage des enfants entrés dans les CMPP sont globalement les mêmes qu'au niveau régional : l'accès direct (parents, amis...); l'éducation nationale; la médecine libérale et les paramédicaux libéraux.

Les CMPP du département de l'Aisne se distingue : les sources principales d'adressage sont la médecine libérale et les paramédicaux libéraux, l'éducation nationale et les services sociaux (ASE, Unité d'action sociale, CCAS...).

## Indicateurs d'attente avant l'entrée au CMPP et avant le premier soin

Au 31 décembre 2016, **2 629 enfants étaient sur liste d'attente ou en attente de premier rendez-vous, dans 17 CMPP de la région, soit en moyenne 154 enfants par CMPP répondant.**

Au 31 décembre 2016, 555 enfants étaient en attente entre un premier rendez-vous et le bilan ou les soins, dans 13 CMPP, soit en moyenne 42 enfants par CMPP répondant.

### Délais d'accueil au CMPP en décembre 2016

	Somme	
Nombre d'enfants en attente entre la demande de RV <sup>13</sup> et le 1er RV	<b>2629</b>	2629,00
Nombre d'enfants en attente entre le 1er RV et le bilan ou les soins	<b>555</b>	555,00
<b>Total</b>	<b>3184</b>	

### Répartition départementale du nombre d'enfants en attente

	Nombre d'enfants				
	AISNE	NORD	OISE	PAS DE CALAIS	SOMME
sur liste d'attente ou en attente d'un 1er rendez-vous	20	859	915	835	NR
en attente entre le 1er rendez-vous et le bilan ou les soins	0	354	160	41	NR
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>1213</b>	<b>1075</b>	<b>876</b>	<b>NR</b>

Au niveau régional en 2016, pour les 14 CMPP qui ont répondu, la durée moyenne d'attente entre la demande de rendez-vous et le 1<sup>er</sup> rendez-vous est de 1 à 3 mois.

### Répartition des enfants selon l'attente entre le premier contact et le premier rendez-vous

	Somme	%	
Moins de 15 jours	<b>977</b>	<b>25,5%</b>	
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	<b>640</b>	<b>16,7%</b>	
Entre 1 mois et moins de 3 mois	<b>1029</b>	<b>26,8%</b>	
Entre 3 mois et moins de 6 mois	<b>576</b>	<b>15,0%</b>	
Entre 6 mois et moins de 12 mois	<b>413</b>	<b>10,8%</b>	
12 mois ou plus	<b>201</b>	<b>5,2%</b>	
<b>Total</b>	<b>3836</b>	<b>100,0%</b>	

Au niveau régional en 2016, pour les 8 CMPP qui ont répondu, la durée moyenne d'attente entre le 1<sup>er</sup> rendez-vous et la 1<sup>ère</sup> intervention est de moins de 15 jours.

<sup>13</sup> Rendez-vous

### Répartition des enfants selon l'attente entre le premier rendez-vous et le bilan ou les soins

	Somme	%	
Moins de 15 jours	847	32,9%	
Entre 1 mois et moins de 3 mois	781	30,3%	
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	642	24,9%	
Entre 3 mois et moins de 6 mois	216	8,4%	
Entre 6 mois et moins de 12 mois	67	2,6%	
12 mois ou plus	21	0,8%	
<b>Total</b>	<b>2574</b>	<b>100,0%</b>	

### Nombre moyen de jours d'attente par département

	AISNE	NORD	OISE	PAS-DE-CALAIS	SOMME
sur liste d'attente ou en attente d'un 1er rendez-vous	< 15 jours	< 15 jours	Entre 1 mois et <3 mois	Entre 3 mois et <6 mois	NR
en attente entre le 1er rendez-vous et le bilan ou les soins	0	< 15 jours	Entre 1 mois et <3 mois	< 15 jours	NR

### COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL

Au niveau départemental, comme au niveau régional, le nombre d'enfants sur liste d'attente ou en attente d'un premier rendez-vous est plus important que ceux en attente entre le premier rendez-vous et le bilan ou les soins.

Le département du Nord semble avoir le plus d'enfants en attente : 1 213. Par contraste, le département de l'Aisne semble en avoir le moins : 20 enfants en attente. Cependant, il est à noter que pour ces deux départements, les délais moyens d'attente sont inférieurs à 15 jours.

Dans le Pas-de-Calais, les délais moyens d'attente plus importants : pour les 876 enfants sur liste d'attente ou en attente d'un premier rendez-vous au 31/12/2016, l'attente sera entre 3 mois et moins de 6 mois.

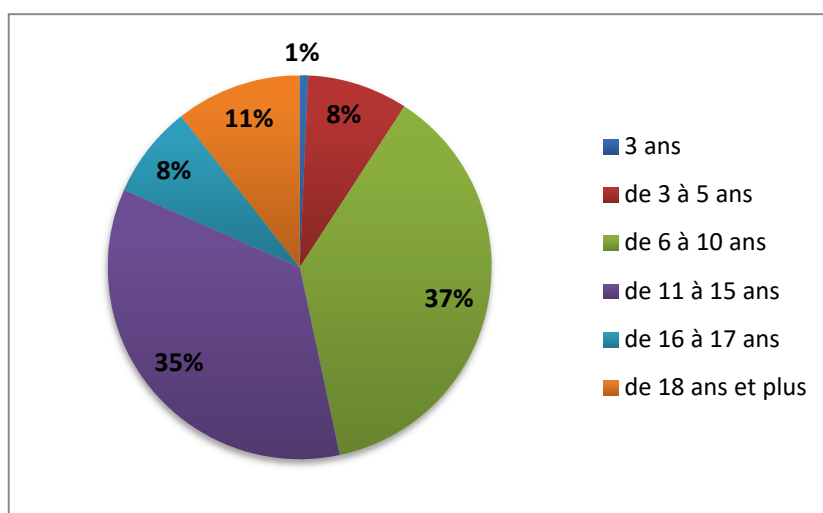
## 5.2 La sortie du CMPP

### Nombre d'enfants sortis et âge à la sortie

Parmi les 15 943 enfants de la file active, 4 127 enfants sont sortis, soit 26%.

Au sein de ces enfants sortis dans l'année, 72% des enfants ont entre 6 et 15 ans. L'âge moyen se situe entre 6 et 10 ans.

Répartition des enfants selon l'âge de sortie au dernier acte



Répartition départementale des enfants selon l'âge de sortie

Age de sortie	AISNE		NORD		OISE		PAS DE CALAIS		SOMME	
	Nb enfants	Pourcentage	Nb enfants	Pourcentage	Nb enfants	Pourcentage	Nb enfants	Pourcentage	Nb enfants	Pourcentage
< à 3 ans	0	0,0%	15	0,6%	15	1,0%	0	0,0%	NR	NR
Entre 3 et 5 ans	7	5,9%	154	6,6%	185	12,7%	3	1,5%	NR	NR
Entre 6 et 10 ans	59	50,0%	792	33,7%	594	40,8%	101	50,8%	NR	NR
Entre 11 et 15 ans	44	37,3%	798	33,9%	532	36,5%	69	34,7%	NR	NR
Entre 16 et 17 ans	3	2,5%	207	8,8%	96	6,6%	16	8,0%	NR	NR
18 ans ou plus	5	4,3%	387	16,4%	35	2,4%	10	5,0%	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>	<b>100,0%</b>	<b>2353</b>	<b>100,0%</b>	<b>1457</b>	<b>100,0%</b>	<b>199</b>	<b>100,0%</b>		

### COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL

Dans chaque département, comme en région, l'âge moyen de sortie des enfants au CMPP se situe entre 6 et 10 ans.

## Durée de suivi au CMPP et durée moyenne de prise en charge

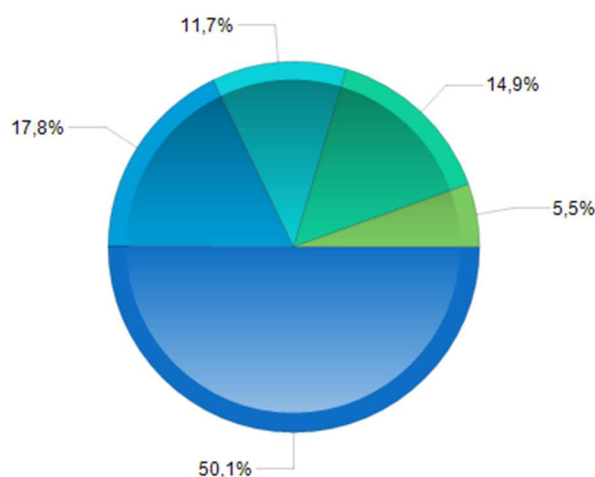
14 CMPP de la région ont répondu à cette question ; ils ont indiqué la durée de suivi de 3 714 enfants sortis dans l'année 2016.

**En 2016, 50,1% des enfants sont sortis après moins d'un an de prise en charge.** Cette donnée permet ainsi de mieux comprendre le fait que l'âge moyen d'entrée et de sortie des CMPP Hauts-De-France se situe dans la même tranche d'âge : entre 6 et 10 ans.

Les longs suivis ne signifient pas obligatoirement une prise en charge continue sur une longue période. L'accompagnement est parfois marqué par des arrêts, une évolution de la pathologie et un nouveau suivi. La durée de suivi fournie par certains logiciels tient compte de la date d'ouverture du dossier enregistré.

### Répartition des enfants sortis en 2016 selon la durée d'accompagnement ou de soin en continu au CMPP

	Somme	%
Moins d'un an	1860	50,1%
1 an	660	17,8%
2 ans	435	11,7%
De 3 à 5 ans	555	14,9%
De 6 ans ou plus	204	5,5%
<b>Total</b>	<b>3 714</b>	<b>100,0%</b>



### Répartition départementale des enfants sortis en 2016 selon la durée d'accompagnement ou de soin en continu au CMPP

Durée d'accompagnement	AISNE		NORD		OISE		PAS DE CALAIS		SOMME	
	Nb enfants	Pourcentage	Nb enfants	Pourcentage	Nb enfants	Pourcentage	Nb enfants	Pourcentage	Nb enfants	Pourcentage
Moins d'1 an	25	21,2%	1019	51,2%	776	53,3%	40	27,2%	NR	NR
1 an	27	22,9%	425	21,3%	178	12,2%	30	20,4%	NR	NR
2 ans	24	20,3%	231	11,6%	153	10,5%	27	18,4%	NR	NR
De 3 à 5 ans	28	23,7%	242	12,1%	249	17,1%	36	24,5%	NR	NR
6 ans ou plus	14	11,9%	75	3,8%	101	6,9%	14	9,5%	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>	<b>100,0%</b>	<b>1992</b>	<b>100,0%</b>	<b>1457</b>	<b>100,0%</b>	<b>147</b>	<b>100,0%</b>		



## COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL

Au niveau départemental, la durée moyenne de prise en charge est la même qu'au niveau régional, c'est-à-dire moins d'un an.

Néanmoins le département de l'Aisne indique une durée moyenne de prise en charge plus importante, allant de 3 à 5 ans.

Les 14 CMPP répondants ont indiqué le motif de sortie de 3 437 enfants sortis dans l'année 2016, soit pour 83% des enfants sortis en 2016 :

- Dans 48% des cas, la sortie s'est faite en concertation avec les parents.
- Dans 43,2% des cas, la sortie s'est faite du fait de la famille entraînant un suivi interrompu.

Répartition des enfants selon le motif de sortie du CMPP

	Moyenne	Somme	%	
Fin d'accompagnement, départ concerté (dont déménagement prévu)	82,55	1651	48,0%	
Sortie du fait de la famille, suivi interrompu	74,20	1484	43,2%	
Autre	15,10	302	8,8%	
<b>Total</b>	<b>57,28</b>	<b>3437</b>	<b>100,0%</b>	

Répartition départementale des enfants selon le motif de sortie du CMPP

	AISNE	NORD	OISE	PAS DE CALAIS	SOMME
Fin d'accompagnement, départ concerté	75,4%	47,5%	52,4%	61,3%	NR
Sortie du fait de la famille, suivi interrompu	23,7%	39,1%	45,0%	34,2%	NR
Autre	0,8%	13,4%	2,6%	4,5%	NR

Parmi les enfants sortis dans l'année 2016, on connaît la préconisation d'orientation à la sortie pour 1 266 enfants, soit pour 31% d'entre eux.

Dans 73,4% des situations les CMPP indiquent qu'il n'y a pas de nécessité de soins et/ou de suivi médico-social à la sortie.

### Répartition des enfants selon la préconisation d'orientation à la sortie

	Somme	%	
Parcours sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social	<b>929</b>	<b>73,4%</b>	
Parcours Autre orientation	<b>65</b>	<b>5,1%</b>	
Parcours Autre CMPP ou BAPU ou CAMSP	<b>62</b>	<b>4,9%</b>	
Parcours Suivi libéral	<b>56</b>	<b>4,4%</b>	
Parcours Etablissement médico-social (IME, IEM, ITEP)	<b>46</b>	<b>3,6%</b>	
Parcours CMP / CATTP	<b>35</b>	<b>2,8%</b>	
Parcours Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH)	<b>29</b>	<b>2,3%</b>	
Parcours Autre secteur sanitaire	<b>22</b>	<b>1,7%</b>	
Parcours Maison des ados ou autres dispositifs	<b>20</b>	<b>1,6%</b>	
Parcours Hôpital de jour	<b>2</b>	<b>0,2%</b>	
Parcours Suivi PMI	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	
<b>Total</b>	<b>1266</b>	<b>100,0%</b>	

### Répartition départementale des enfants selon la préconisation d'orientation à la sortie

	AISNE	NORD	OISE	PAS-DE-CALAIS	SOMME
Sans nécessité de soins ni accompagnement médicosocial	NR	70,70%	75,30%	61,80%	NR
Suivi libéral	NR	6,60%	3,40%	2,90%	NR
Etablissement médicosocial IME IEM ITEP	NR	5,60%	2,10%	14,70%	NR
Maison des ados ou autres dispositifs	NR	4%	0,40%	0%	NR
Autre orientation	NR	3,70%	5,80%	5,90%	NR
Service médicosocial SESSAD SAFEP SAVS SAMSAH	NR	3,50%	1,70%	0%	NR
Autre secteur sanitaire	NR	3%	1%	2,90%	NR
CMP CATTP	NR	1,40%	3,10%	11,80%	NR
Autre CMPP ou BAPU ou CAMSP	NR	0,90%	7,20%	0%	NR
Hôpital de jour	NR	0,60%	0%	0,00%	NR
Suivi PMI	NR	0%	0%	0,00%	NR

## COMPARATIF INTERDEPARTEMENTAL

Au niveau régional, 48% des sorties se font en concertation avec les parents. Dans l'Aisne, 75,4% des sorties sont concertées.

Les suivis interrompus du fait de la famille sont courants ; ils représentent 34,2% des sorties dans le Pas-de-Calais, 39,1% dans le Nord et 45% dans l'Oise.

La préconisation d'orientation à la sortie des CMPP la plus représentée au niveau départemental, comme régional, est qu'il n'y a pas de nécessité de soins ni de suivi médicosocial.

### Fluidité des parcours à la sortie

La réponse à cette question apparaît délicate pour les CMPP de la région puisque seuls 5 CMPP sur 20 ont indiqué le nombre d'enfants présents en attente de place dans une autre structure sanitaire ou médico-sociale.

50 enfants seraient en attente d'une place dans une autre structure sanitaire ou médico-sociale. Le faible taux de réponse des CMPP (25%) rend cette donnée non représentative.

## 6 Conclusion

Les données transmises par les CMPP concernant leur activité en 2016 ont été analysées en suivant la trame méthodologique de la CNSA. Il apparaît essentiel de rappeler que le présent document n'est qu'un instantané quantitatif, basé sur les données déclaratives des CMPP, qui ont rencontré des difficultés certaines lors du remplissage du questionnaire.

Dans une visée d'amélioration continue de la connaissance de l'activité annuelle des CMPP, il est à noter que les difficultés les plus fréquentes rencontrées par les CMPP concernent les données relatives aux déficiences, aux diagnostics, aux délais d'attente, aux facteurs et conditions d'environnements, à la scolarisation, à la domiciliation et à la fluidité des parcours à la sortie.

En 2016, l'activité des CMPP des Hauts-de-France se décline ainsi :

- 20 CMPP sont répartis sur le territoire des Hauts-de-France, dont 12 dans le département du Nord ;
- 401,13 personnels équivalent temps plein travaillent dans 19 CMPP, soit une moyenne de 21,11 ETP par CMPP ;
- 15 943 enfants ont été accueillis par les 20 CMPP de la région, soit en moyenne 797 enfants par établissement ;
- 234 551 actes ont été réalisés par les professionnels des CMPP sur les 304 483 actes programmés.

Cette synthèse a été élaborée à partir de données quantitatives et doit être considérée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une photographie à un instant t. Dès lors, dans un objectif effectif d'amélioration de l'accès au repérage, au dépistage et à l'accompagnement précoce des enfants et des adolescents présentant, notamment, un risque de handicap, ce travail quantitatif devra être complété d'une approche territorialisée.



## 7 Annexes

### 7.1 Modèle du rapport d'activité

<b>Rapport d'activité du CMPP :</b>		<b>Année: 2016</b>		
Nom, prénom de la personne référente pour le remplissage de ce document		Fonction		
N° téléphone		Mail		
<b>A - Identification et données générales sur le CMPP</b>				
<b>A. I - Identification du CMPP</b>				
<b>A. I.1 - Nom de la structure</b>				
Raison sociale du gestionnaire				
Statut du CMPP	Convention collective			
Date de l'arrêté d'autorisation	Date d'ouverture			
Adresse du site principal (N°, rue, complément)				
Code Postal	Nom de Commune			
N° téléphone	Mail			
Nom de l'éditeur et du logiciel de gestion de l'activité			pas de logiciel	
<b>A. I.2 Dispositifs et organisations spécifiques (remplir une ou plusieurs cases avec les menus déroulants; si autres dispositifs préciser ci-dessous)</b>				
Si autres dispositifs (préciser)				
Si dispositifs en projet (préciser)				
<b>A. I.3 Agrément âge</b>				
	Age minimum	Age maximum		
Agrément pour âge minimum / âge maximum				
<b>A. II - Description du CMPP et des antennes (si les antennes ont un fonctionnement indépendant faire un rapport d'activité séparé)</b>				
<b>Sites géographiques du CMPP (site principal + antennes) : s'il y a plus de 4 sites il est possible de continuer les tableaux à droite mais pas de rajouter des lignes</b>				
<b>A. II.1 Site principal et antennes</b>	Site principal	Site 2	Site 3	Site 4
N° Finess du site principal et le cas échéant des antennes				
Nom de la commune d'implantation				
Code postal de la commune d'implantation				
Année d'ouverture				
Nombre annuel de jours d'ouverture par site				
Nombre annuel de semaines complètes de fermeture				
File active par site sans double compte (ne pas compter 2 fois les enfants qui sont reçus sur 2 sites)				
Nombre total d'actes par site				
<b>A. II.2 Continuité de l'accueil du public</b>	Site principal	Site 2	Site 3	Site 4
Nombre d'heures d'ouverture au public par semaine ordinaire				
<i>Dont nombre d'heures d'ouverture avant 9h, après 18h ou le samedi par semaine (en moyenne)</i>				
Nombre d'heures d'accès à une réponse téléphonique directe par semaine ordinaire (en moyenne)				
<b>A. II.3 Continuité de la réponse par répondeur ou par messagerie</b>	Durant les soirs et week-end	Durant les congés courts	Durant les congés d'été	
<i>Les usagers ont-ils la possibilité de laisser un message au CMPP (enregistreur, mail ou SMS et réponse par le CMPP dans un délai maximum d'une semaine (ou 15 jours durant les congés) )</i>				
<i>Le CMPP a-t-il mis en place un dispositif permettant de répondre à une situation de crise pour les enfants qu'il suit?</i>				
<i>Le CMPP diffuse-t-il sur son répondeur un message indiquant que faire et qui contacter (CMPP ou partenaires) en situation de crise pendant les heures de fermeture du CMPP</i>				
Partie A - Inscrire ci-dessous vos commentaires sur la disponibilité et la qualité des données				
<b>B - Activité de l'année N</b>				
<b>B. I - Activité pour l'ensemble des enfants de la file active sur la totalité de l'année</b>				
<b>B. I.1 Nombre d'enfants de la file active et mobilité</b>	Nombre	Taux / file active		
Nombre total d'enfants de la file active				
<i>dont nombre d'enfants reçus pour la 1ère fois</i>				
Nombre total d'enfants sortis dans l'année				
<i>- dont nombre d'enfants sortis pendant ou après un diagnostic</i>				
<i>- dont nombre d'enfants sortis pendant ou après une période de traitement</i>				
<b>B. I.2 Nombre d'enfants de la file active qui ont bénéficié au moins une fois des modalités d'accompagnement suivantes au cours de l'année 2015 (plusieurs réponses possibles par enfant)</b>	Nombre	Taux / file active		
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un diagnostic				
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un traitement				
Nombre d'enfants ayant bénéficié de soins complémentaires hors CMPP financés par le CMPP				
Nombre d'enfants ayant bénéficié de soins complémentaires hors CMPP non financés par le CMPP				
Facultatif: vous pouvez saisir ci-dessous des informations sur les prises en charge complémentaires: quels professionnels, motif, mode de financement...				

B I 3 Nombre total d'enfants de la file active ayant bénéficié d'au moins une synthèse effectuée dans l'année	Nombre	Taux / file active
Nombre total d'enfants ayant bénéficié d'au moins une synthèse		
Nombre total de synthèses individuelles effectuées		

#### B. II - Nombre d'interventions des professionnels du CMPP auprès des enfants de la file active et/ou de leurs parents

B II 1 Nombre total de séances et d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents au CMPP ou sites du CMPP et absentéisme	Nombre	Nombre par enfant de la file active	
Nombre total de séances réalisées			
Nombre total d'actes réalisés			
Nombre d'actes programmés non réalisés pcq l'enfant était absent			
Taux d'absentéisme			Le taux d'absentéisme est calculé en actes
B II 2 Nombre d'actes réalisés par les professionnels du CMPP avec l'enfant et/ou ses parents hors CMPP	Nombre	Nombre par enfant de la file active	
Nombre d'actes réalisés à domicile			
Nombre d'actes en milieu scolaire hors réunions ESS, EE			
Nombre d'actes dans le cadre de l'ESS ou Equipe Educative			
Nombre d'actes réalisés dans d'autres lieux*			
Total actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents hors CMPP			
*Si autres lieux : précisez (4 réponses possibles)			

B II 3 Nombre d'interventions réalisées par les intervenants médicaux, éducatifs et médico-sociaux du CMPP	Auprès d'un enfant	Auprès d'un groupe d'enfants	Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)
Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins			
Psychologue			
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>			
Personnel de rééducation			
<i>dont orthophoniste</i>			
<i>dont psychomotricien</i>			
Enseignant spécialisé et psychopédagogue			
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>			
Autre personnel éducatif (éducateur...)			
Assistant social			
Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP...)			
Total			

#### B. III - Nombre d'interventions des professionnels du CMPP consacrées à la coordination, à la prévention, au partenariat et à la formation

B III 1 Nombre d'heures de réunions de l'équipe du CMPP réalisées par an y compris les réunions à propos du suivi d'un enfant	Nombre d'heures de réunions organisées /an	
Nombre de réunions internes par an		
Nombre de réunions avec des partenaires extérieurs par an		Compter le nombre de réunions sans multiplier par le nombre de participants

B III 2 Nombre de jours consacrés à la formation du personnel du CMPP au cours de l'année	Nombre de jours	Nombre de jours / ETP
Nombre de jours consacrés à la formation financées dans le PFA		
Nombre de jours consacrés à la participation à des colloques ou journées d'études (hors PFA)		ETP tous professionnels du CMPP confondus

B III 3 Nombre de jours d'interventions consacrés à l'information et à la formation des partenaires et du public au cours de l'année	Nombre de jours
Nombre de jours d'interventions des professionnels du CMPP en colloque, journées d'études ou formation ou information	
<i>dont nombre de jours auprès des partenaires de l'EN</i>	

#### B IV - Partenariat

B IV Partenariats et liens de collaboration (réponses OUI / NON)	Partenariat formalisé	Partenariat non formalisé	Pas de partenariat
Education Nationale, établissements scolaires			Pas de partenariat
Médecine scolaire			Pas de partenariat
CMP, CATTP et secteur pédo-psychiatrique			Pas de partenariat
Autre psychiatrie hospitalière			Pas de partenariat
Psychiatrie libérale			Pas de partenariat
Médecine hospitalière			Pas de partenariat
Professionnels de santé libéraux et paramédicaux			Pas de partenariat
Réseaux de santé			Pas de partenariat
Réseaux CMPP			Pas de partenariat
Autre ESMS (CAMSP, IME, ITEP, SESSAD...)			Pas de partenariat
MDPH			Pas de partenariat
Protection de l'enfance : ASE, AEMO, services judiciaires)			Pas de partenariat
PMI			Pas de partenariat
Crèche, haltes garderies			Pas de partenariat
Equipes de niveau III (CRA, autres centres de ressources...)			Pas de partenariat
Actions politique de la ville, PRE...			Pas de partenariat
Autres			Pas de partenariat

Partie B - Commentaires sur la disponibilité et la qualité des données

C - Description des enfants présents : en cours d'accompagnement au 31 décembre de l'année N, sans tenir compte de la présence ce jour là mais de la situation du dossier qui doit être actif (soit file active moins les enfants sortis en cours d'année)

### C. I - Dernière modalité d'accompagnement des enfants présents

C I 1 Nombre d'enfants selon la dernière modalité d'accompagnement	Effectif	Taux
Nombre d'enfants avec dossier en cours en décembre		
dont nombre enfants vus une seule fois dans l'année		
dont nombre enfants avec diagnostic en cours		
dont nombre d'enfants en cours de traitement		
Contrôle somme		

C I 2 Nombre d'enfants en cours de traitement selon la fréquence des interventions de son projet de soins et accompagnement (en moyenne)	Nombre d'enfants selon la fréquence des RV	Pourcentage selon fréquence des RV
3 RV par semaine ou plus		
2 à moins de 3 RV par semaine		
1 à moins de 2 RV par semaine		
Plus d'1 RV par mois et moins d'1 RV par semaine		
1 RV par mois ou moins		
Contrôle somme		

### C. II - Caractéristiques des enfants présents

C II 1 Nombre d'enfants présents selon l'âge et le sexe	Féminin	Pourcentage de l'effectif total	Masculin	Pourcentage de l'effectif total
< à 3 ans				
[3 à 5 ans]				
[6 à 10 ans]				
[11 à 15 ans]				
[16 à 17 ans]				
[18 ans ou plus]				
Contrôle somme				

C II 2 Age moyen des enfants présents	

C II 3 Nombre d'enfants présents ayant un diagnostic selon les catégories cliniques CFTMEA	Diagnostic principal	Pourcentage	Diagnostic secondaire	Pourcentage
1.1 à 1.9 Schizophrénies, troubles psychotiques, troubles thymiques de l'enfance et de l'adolescence				
1.0 Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme (1.00 à 1.09)				
2 Troubles névrotiques				
3 Pathologies limites				
4 Troubles réactionnels				
0 Variations de la normale				
5 Déficiences mentales				
6 Troubles du développement et des fonctions instrumentales				
7 Troubles des conduites et du comportement				
8 Troubles à expression somatique				
9 Manifestations et symptômes à type d'anxiété, de phobie, de conversion, de compulsions				
Aucun de ces troubles				
Pas de diagnostic				
Contrôle somme				

C II 4 Nombre d'enfants présents ayant un diagnostic selon les catégories cliniques CIM10 de F0 à F100	Diagnostic principal	Pourcentage	Diagnostic secondaire	Pourcentage
F0 Troubles mentaux organiques				
(F10-F19) Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives				
(F20-F29) Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants				
(F30-F39) Troubles de l'humeur (affectifs)				
(F40-F48) Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes				
(F50-F59) Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques				
(F60 à F69) Troubles de la personnalité				
(F70-F79) Retard mental				
(F80-F89 sauf F84) Troubles du développement psychologique à l'exception des TED et troubles du spectre de l'autisme				
(F84) Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme (F84.0 à F84.9)				
(F90-F98) Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence				
Aucun de ces troubles				
Pas de diagnostic				
Contrôle somme				



C. II 5 Nombre d'enfants en cours de traitement concernés par les facteurs et conditions d'environnement suivants (plusieurs réponses possibles) CFTMEA axe II - 2	Effectif en cours de traitement	Pourcentage
20 - Pas de facteurs d'environnement à retenir		
21 - Troubles mentaux ou perturbations psychologiques avérées dans la famille		
22 - Carences affectives, éducatives, culturelles		
23 - Mauvais traitements et négligences graves		
24 - Événement entraînant la rupture des liens affectifs		
25 - Contexte familial particulier		
<i>dont 25.8 milieu socio-familial très défavorisé</i>		
28 - Autre		
29 - Pas de réponse par défaut d'information		
<b>Nombre total d'enfants concernés par au moins un facteur (sans double compte)</b>		

C. II 6 Nombre d'enfants présents ayant un dossier MDPH ou des mesures de protection	Nombre	Pourcentage
<b>Nombre d'enfants présents avec un dossier MDPH ouvert</b>		
<i>dont nombre de dossiers MDPH ouverts dans l'année</i>		
<b>Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection (accompagnement social ou protection judiciaire)</b>		
<i>dont nombre de mesures éducatives judiciaires</i>		
<i>dont nombre de mesures éducatives administratives</i>		
<i>dont nombre de mesures de placement ASE</i>		
<i>dont nombre de mesures FJJ</i>		

C. II 7 Nombre d'enfants ayant un dossier MDPH ouvert selon la situation de handicap (déficience principale et associée)	Effectif selon déficience principale	Pourcentage	Effectif selon déficience associée
Déficience intellectuelle ou cognitive			
<i>dont déficience cognitive sans retard mental; troubles des acquisitions et des apprentissages</i>			
Déficience psychique			
<i>dont troubles du comportement</i>			
<i>dont déficience des fonctions psychomotrices</i>			
Déficience ou troubles du langage			
Déficience auditive			
Déficience visuelle			
Déficience motrice			
Polyhandicap, plurihandicap			
Autres déficiences (viscérale...)			
Aucune déficience avérée à ce jour			
Pas d'information			
<b>Contrôle somme</b>			

### C III - Délai d'accueil au CMPP

C III Nombre d'enfants en attente de RV ou de soins en décembre	Effectif
Nombre d'enfants en attente d'un premier rendez-vous (attente entre 1er contact et 1er RV)	
Nombre d'enfants en attente entre le 1er RV et le bilan ou les soins	

Partie C - Commentaires sur la disponibilité et la qualité des données

### D - Procédure d'accueil des enfants entrés dans l'année et délai d'attente

D I Nombre d'enfants entrés au CMPP au cours de l'année selon qui a conseillé ou adressé vers le CMPP	Effectif	Pourcentage
Accès direct (parents, amis...)		
Education nationale		
<i>* dont enseignants, CPO, CPE...</i>		
<i>* dont RAASED, assistante sociale, psychologue, infirmière</i>		
<i>* dont médecin de l'éducation nationale</i>		
Crèches et dispositifs petite enfance (haltes garderies...)		
PMI		
Psychiatrie hospitalière, CMP et secteur pédo-psychiatrique		
Psychiatrie libérale		
Médecine hospitalière hors psychiatrie		
Médecine libérale et paramédicaux libéraux		
Autre CMPP		
CAMSP		
Autre ESMS (IME, ITEP, SESSAD...)		
Services sociaux (ASE-Unité d'action sociale-CCAS...)		
Juge ou services judiciaires		
MDPH et enseignant référent de scolarité		
Autre*		
<b>Total</b>		
* si autre, préciser		

D II Nombre d'enfants entrés dans l'année, selon le délai entre la demande de RV et le 1er RV et éventuellement entre le 1er RV et le début du bilan ou des soins (calculer les délais à partir des dates inscrites dans le logiciel)	Nombre d'enfants selon l'attente entre la demande de RV et le 1er RV	Pourcentage	Nombre d'enfants selon l'attente entre le 1er RV et le bilan ou les soins	Pourcentage
Moins de 15 jours				
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois				
Entre 1 mois et moins de 3 mois				
Entre 3 mois et moins de 6 mois				
Entre 6 mois et moins de 12 mois				
12 mois ou plus				

#### E - Caractéristiques des enfants de la file active entrés dans l'année

E I Nombre total d'enfants entrés dans l'année par âge au premier acte	Féminin	Pourcentage de l'effectif total	Masculin	Pourcentage de l'effectif total
< à 3 ans				
[3 à 5 ans]				
[6 à 10 ans]				
[11 à 15 ans]				
[16 à 17 ans]				
18 ans ou plus				
Total				

E II Mode de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus entrés dans l'année	Effectif	Pourcentage	dont effectif scolarisé avec AVS ou EVS	Pourcentage
Scolarisation en classe ordinaire				
Scolarisation adaptée (SEGPA, EREA)				
Scolarisation en ULIS				
Scolarisation en ESMS en UE dont UE externalisée				
Enfants de 3 ans ou plus non scolarisés				
Autre mode de scolarisation (CNED,...)				
Mode de scolarisation inconnu				
Total				

E III Domiciliation et trajets des enfants entrés dans l'année	Effectif	Pourcentage
Nombre d'enfants domiciliés à 30mn de trajet maximum		
Nombre d'enfants domiciliés à plus de 30mn de trajet		
Nombre d'enfants avec un temps de trajet non connu		
Total		
<b>Dont domiciliation hors département ou région</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage</b>
Nombre d'enfants domiciliés dans un autre département de la même région		
Nombre d'enfants domiciliés dans une autre région (ou pays)		

E IV Modes de transport des enfants entrés dans l'année	Effectif	Pourcentage
Nombre d'enfants accompagnés par un transport prescrit par le CMPP		
Nombre d'enfants accompagnés par un transport financé par le CMPP		

Partie D-E - Commentaires sur la disponibilité et la qualité des données

#### F - Caractéristiques et parcours pour la totalité des enfants sortis de la file active

F I Nombre total d'enfants de la file active sortis dans l'année par âge au dernier acte	Féminin	Pourcentage de l'effectif total	Masculin	Pourcentage de l'effectif total
< à 3 ans				
[3 à 5 ans]				
[6 à 10 ans]				
[11 à 15 ans]				
[16 à 17 ans]				
18 ans ou plus				
Total				

F II Nombre d'enfants de la file active sortis dans l'année par durée d'accompagnement ou soin en continu (1er acte au dernier acte)	Effectif	Pourcentage
Moins d'un an		
[1 an]		
[2 ans]		
[3 à 5 ans]		
[6 ans ou +]		
Total		

F III Motif de sortie du CMPP	Effectif	Pourcentage
Fin d'accompagnement, départ concerté (dont déménagement prévu)		
Sortie du fait de la famille, suivi interrompu		
Autre		
Total		

F 4 Pour les fins d'accompagnement ou autres départs concertés avec le CMPP : parcours envisagé après le CMPP	Effectif	Pourcentage
Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social		
Suivi libéral		
Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)		
CMP / CATT		
Hôpital de jour		
Autre secteur sanitaire		
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH ...)		
Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)		
Maison des ados ou autres dispositifs		
Suivi PMI		
Autre orientation*		
Total		
* Autre, préciser dans les cases en saisie libre		

F 5 Nombre d'enfants en attente de sortie du CMPP (parmi les enfants présents)	Nombre d'enfants	Taux
Nombre d'enfants en attente de place dans une autre structure sanitaire ou médico-sociale		
dont nombre d'enfants ayant une notification CDAPH non réalisée pour une structure sanitaire ou médico-sociale		

Partie F - Commentaires sur la disponibilité et la qualité des données

### G- Ressources humaines internes

G Tableau des effectifs du personnel en équivalent temps plein (ETP) pourvus et non pourvus (année N)	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2015
Directeur EN / pour la part direction			
Médecin directeur / pour la part direction			
Directeur administratif / pour la part direction			
Chef de service / pour la part management et coordination			
Coordinateur / pour la part coordination			
Psychiatre ou pédopsychiatre			
Pédiatre			
Autre médecin			
Orthophoniste			
Psychomotricien			
Autres personnels paramédicaux			
Psychologue			
Psychologue EN			
Enseignant			
Psychopédagogue			
Psychopédagogue EN			
Assistant de service social			
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur			
Educateur de jeunes enfants			
Autre personnel éducatif			
Codeur LPC / Interprète LSF			
Secrétaire et personnel d'accueil			
Comptable			
Autres agents administratifs et comptabilité			
Agents des services généraux			
Autre*			
Total			
* autre : inscrire les professions dans les cases en saisie libre			

Partie G - Commentaires sur la disponibilité et la qualité des données

## 7.2 Trame du rapport d'activité

La trame standardisée est composée des neuf parties suivantes :

➤ **Les données du CMPP** : Son nom ; l'organisme gestionnaire ; le statut du CMPP ; la date de l'arrêté d'autorisation ; les coordonnées ; la convention régissant l'activité ; le logiciel de suivi d'activité ; les organisations et/ou les dispositifs spécifiques mis en place et/ou en projet ; l'agrément pour l'âge ; la structuration du CMPP (site principal et antennes), leurs amplitudes annuelles d'ouvertures, leurs horaires hebdomadaires de fonctionnement, les horaires de continuité de la réponse téléphonique (directe) et différée (messagerie) 7/7 jours, 24 heures/ 24.

➤ **L'activité de l'année** : L'activité pour l'ensemble des enfants de la file active ; les modalités d'accompagnement ; les synthèses individuelles effectuées ; les interventions réalisées au CMPP en collectif et en individuel avec l'enfant et/ou les parents ; celles non réalisées par absentéisme de l'enfant ; le volume et les lieux des interventions extérieures ; les professionnels qui interviennent selon un enfant/ un groupe d'enfants/ auprès de parents ; les réunions internes ; les réunions avec des partenaires extérieurs ; la formation des professionnels de santé et la participation à des colloques ou journées d'études ; les interventions des professionnels consacrées à l'information et à la formation des partenaires.

➤ **Les partenariats** : Formalisé (avec convention) ou non formalisé (sans convention).

➤ **La description des enfants présents au 31 décembre** : Les effectifs des présents et leurs modalités d'accompagnement ; la fréquence et l'intensité des interventions des enfants en cours de traitement ; la répartition par âge et par sexe ; l'âge moyen des enfants présents ; la répartition par diagnostic (principal et secondaire) selon des catégories cliniques ; les facteurs et conditions d'environnement des enfants en cours de traitement ; nombre d'enfant avec un dossier MDPH ouvert et bénéficiant de mesures de protection (ASE-PJJ...etc.) ; effectif d'un dossier MDPH ouvert selon la situation de handicap (déficience principale et associée).

➤ **Le délai d'accueil** : l'effectif d'enfants en attente d'un premier rendez-vous ; l'effectif d'enfants en attente entre le premier rendez-vous et le bilan ou les soins.

➤ **Les procédures d'accueil des enfants entrés dans l'année et délais d'attente** : L'origine de la demande ; les enfants en liste d'attente pour rentrer au CMPP ; les délais moyens pour un premier rendez-vous ; les délais moyens entre le premier rendez-vous et le bilan ou les soins.

➤ **Caractéristiques des enfants de la file active entrés dans l'année** : La répartition par âge et par sexe ; le mode de scolarisation ; la domiciliation et les trajets des enfants ; les modes de transport.

➤ **Caractéristiques et parcours pour la totalité des enfants sortis de la file active** : L'âge de sortie des enfants selon le sexe ; la durée de la prise en charge ; le motif de la sortie et le parcours envisagé à la sortie ; l'effectif des enfants en attente d'une place dans une autre structure.

➤ **Les ressources humaines internes** : La répartition en ETP des postes pourvus et des postes non pourvus.



